

Billqueman Dumarchaix faget Bayuman present Beard Paines Kagines pour Minule Breses De Paraission aux J. " - Ban borett - Der Son Gonseillon, du Pop -Bagumun len a. Bronte maso met Sort au Son oute hois -Delinio Biand.

(DUTOUI'd bull Being 110 ventous mil Leps Pour being dans de Rey dans de forsanchen les Rom Daynes de Braquemay In monedjoin en les Bagies die Sagreman Bor fil majurantiminiers of Jabirans Dela Ville Bot Dordenne nonverne Convertis on très fruibleneur fair regressentes and Majorte quele B. De Boumang Pare Appenent Sabundowing and Premieres Jebon J. Par qui Pour acrepte Dan Domained en mature De Vigue but appelle Front, en Pointe La la Me, endente be maruetained les maruetaines le la la figurationes de presentes de la fina obtum la yennihing) ils om tris Princhlein under da minger 1 sela luw accordes ser Majerte ayans das lanos de vernico exponecio auxo 3.3. La de mond for a fils charmy ment yn le concome d'abandreme astudre au proffinde lange Creanciers les miens en Dornie Pronces des la necessagne por de Se isaquement fils des quarantempuille deux Come horne de des Date Dada Mere Saus que pout raison De a il prima luw etre impute D'avoir contrevenud aux o Doumances De la Rigueno Des qui otter Satta andarid e Dironte de pour conque Sulemanses Sans tine a condagnence ala djumpy pay led de Daynanaif gils d'anyly we enwant sitions d'antre factions l'anspection des l'Anspection de l'Anspection de la finiste manuelle man les montes de second de la guarante mojenille duce conne vous la belle rose bius que pour faire pier famille, some raison Des quets des treancientementes biens constituis en un mouting a fapire a poetle annumelaix es methoris presente ayaus, prost 300 bournet consison ablat a sifferus Partieulier Capin reling tours out of ate oblige 3 faire ly water and a plant of some of morate an Billate tour Courignesismais quelum yaluwsieduffiranuspassa Beaucoup griedes good se de delles le Ba Delles le Ba Delles le Bandon many file par genowood enpour Afronnew Debut par acte du promier deplumber milparies 3ed Hamy sour tre than estypie sourgey at a rely on fere sous la receive Deguarande my raid Decertain River Dela Botte Defen da Mere, laquelle Somme luy Seminary de Desperaion De Buring Belande 36 Sine southy Bely mais quatter le Influded portes you les Bits examination les D. 19 1/2 agrana and begin file in pressour yatablement faire of about souther sand un avior -

John

divente qui luy dome jug tes d. Cremier ved Sou legriz De bines par luy a band ornice or ala charapen serves inter de representes au D. C. Intendance las de consentes de semploy Des Dir

queriorate ung mille Deux Countibres in found 3 Geritages soon der part lise letour a pener De mullite du pretun brun que tallugate na commande den expedius, et que pour astronamended

Sommaire

page 2 - Etat-civil -Bienvenue à...

DELIBERATIONS DU CONSEIL

page 3 - 17/01 terrain station - 06/02 investissements

page 4 - 07/03 lutte contre le bruit

page 5 - 04/04 Vigéraud - 02/05 pétitions

page 6 - 06/06 rapport Industelec

page 7 - 04/07 immeubles DUCHER-MARCOMBES

page 8 - ordures ménagères - médaillés du Marchais

LE BUDGET COMMUNAL

page 9 - endettement - les 4 taxes locales

page 10 - évolution - subventions - contributions

page 11 - investissements 96 et 97 - D.G.F. - aide sociale

page 12 - l'eau de la Font du Gour

page 13 - mise au point concernant l'assainissement

COMMUNIQUES - ASSOCIATIONS

page 14 - recrutement - examens - permanence

page 15 - Pêche - Ping-pong - Boules - Jumelage - Danse

page 16 - J.S.St.S.

page 17 - la vie de l'école

page 18 - calendrier scolaire - Bus Point Public Mobile

page 147 à 150 - notes pour une histoire de St Séverin

Editeur responsable:

Mairie de SAINT SEVERIN + Commission de Rédaction

Président : Jean JUILLARD, Maire

Rédacteurs : Secrétariat et J.J. Beauvais

Dactylographe : Secrétariat de Mairie

Dépôt légal enregistré à la Préfecture de la Charente sous le n° 445

Nº 101 Août 1997

Le mot du Maire

Je l'adoption du budget primitif à la mise en place des différents projets en cours de réalisation ou d'étude, l'abondance des matières est suffisante pour vous remettre aujourd'hui ce copieux numéro. Nous vous demandons cependant de vouloir bien excuser le retard dans sa parution... les importants dossiers que nous avons à établir ou à suivre prennent beaucoup de notre temps.

Pous trouverez quelques éléments clés de notre budget primitif 1997. Vous constaterez que nos finances sont saines et notre endettement réduit. Le tableau des 4 taxes qui confortent notre trésorerie traduit dans l'ensemble une pression fiscale bien inférieure aux moyennes nationales ou départementales des communes de notre catégorie. Aussi, pouvonsnous envisager avec sérénité, une ère de gros travaux, sans d'importants ajustements fiscaux.

Guite à la réunion publique du 12 juin, sont apportées ici quelques nouvelles précisions sur les travaux et le budget d'assainissement. Nous ajouterons que le conseil qui a déjà voté, en 1996, une provision de 400 000 F., aujourd'hui à peine entamée, envisagera de l'augmenter au prochain budget pour financer les travaux d'assainissement nécessaires aux bâtiments communaux.

An bref rappel des différentes analyses de notre eau confirme ses grandes qualités. Le syndicat financera la réhabilitation du réseau d'eau du bourg et du village du Breuil, et à la demande, la modification de l'emplacement de certains compteurs d'eau pourrait être envisagée.

Aux comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal et aux chroniques des associations qui nous ont remis leur copie, nous ajouterons quelques pages de l'histoire locale où le curieux, avec un peu de perspicacité, ne manquera pas, à travers le passé, de suivre les fils ténus de notre avenir...

A tous ceux qui peuvent encore bénéficier du temps estival et de notre belle région,

Aux Touristes et Amis de passage

Bonnes Vacances

Bon séjour

ETAT - CIVIL

NAISSANCES:

Léa RASPIENGEAS

08 janvier 1997 à LIBOURNE (Gironde) fille de Lionel RASPIENGEAS et de Muriel ALAIN

Fanny GARNIER

14 janvier 1997 à L'ISLE-D'ESPAGNAC fille de François et Isabelle GARNIER

Sébastien, Jean-René BEAUVAIS

04 février 1997 à L'ISLE D'ESPAGNAC fils de Michel et Marie-Ange BEAUVAIS

Aline SIMONET

09 février 1997 à L'ISLE D'ESPAGNAC fille de Bruno et Sylvette SIMONET

Romaric, Aymeric HERBRETEAU

21 mars 1997 à l'ISLE D'ESPAGNAC fille de Claude et Catherine HERBRETEAU

Paul BERTHONNEAU

07 avril 1997 à ST MICHEL D'ENTRAYGUES fils de Sylvain et de Vanessa BERTHONNEAU

MARIAGE:

LAULHEY Stéphane et CHENOURY Sonia

(petit-fils de Mr et Mme MOULIN Pierre de Chez Merlet) le 21 juin 1997

DECES:

Marc LAROUSSERIE - 68 ans - le 29 décembre 1996 à PERIGUEUX

Maurice SAINT-GERARD - 70 ans - le 02 janvier 1997 à ST MICHEL D'ENTRAYGUES

Jean René MAURY - 73 ans - le 02 janvier 1997 à ST SEVERIN

Monique Geneviève TAUPY - 60 ans - le 12 mars 1997 à ST MICHEL D'ENTRAYGUES

Renée, Albertine ESCOUBEYROU - 100 ans - le 14 mars 1997 à ST SEVERIN

Jean-Louis EN - 54 ans - le 12 juillet 1997 à LIMOGES

INHUMATIONS AU CIMETIERE DE SAINT SEVERIN:

Germaine GABIN - le 27 mars 1997

Jean DESVERGNE - le 11 mai 1997

Andrée CERONNE née DESVERGNE - le 30 juin 1997

NECROLOGIE:

L'un des derniers agriculteurs polyvalent et accompli de notre commune vient de succomber des suites d'une longue et bien douloureuse maladie. **Jean-Louis EN** n'avait que 54 ans.

Qui se souvient qu'il était d'abord périgourdin né à SAINT PAUL de parents originaires de SAINT PRIVAT et RIBERAC ? Il est devenu SEVERINOIS à l'âge où l'on rentre à l'école, aussi tous ses amis d'alors, et tous ceux qu'il avait su se faire tant dans sa profession qu'au sein du conseil municipal, auquel il a appartenu de 1977 à 1983, l'ont une dernière fois accompagné ce 14 juillet.

S'il a été un moment facteur auxiliaire, il n'a pas connu la double vie de son père, papetier une partie de la journée et dans les champs au-delà des heures ouvrables restantes...

Responsable très vite de la ferme, il n'a connu de son labeur que la part la plus ingrate sans trêve ni fête. Le premier sourire de sa petite fille ALINE a illuminé la fin de vie d'un homme sage et estimé.

BIENVENUE à

- Dominique ALEPEE, notre nouveau receveur en «Poste» depuis le début de l'année
- Erwan BERNIER et Elisabeth PEROCHON au village du Cuq
- Madame CHARRIEAU Georgine, Renald et Karen également au village du Cuq
- Patrick et Valérie BENOIT au Portrait
- Didier PILLOY, grand'rue
- Nicholas et Roseline BEAL, résidents anglais du Chalet de l'Epine
- José GOMES et Carole VIDALINC et leurs deux enfants à la Carrefourche
- Laurence GUERIN, place du Marché
- Muriel SANFILIPPO, grand'rue
- Fabienne ARNAUD, au Dexmier bas
- Laurence DE LAPENA et Jean-Philippe FRANCOUT et leur petite fille, route de Ribérac
- Claude et Monique BARDEAU, définitivement installés au Grand Portail

Que les omis ne nous tiennent pas rigueur et qu'ils se signalent pour que nous réparions nos oublis.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le 17 JANVIER 1997

Tous les conseillers municipaux étaient présents. Mr LACHAIZE Noë a été élu secrétaire

TRAVAUX en cours: Le carrelage de la salle de classe de Mr POITEVIN a été réalisé pendant les vacances de Noël pour un montant de 15 775.44 F. TTC. Les soubassements en éverite ont également été remplacés par des plaques de placoplâtre.

 La vérification du flocage et du calorifugeage de tous les bâtiments a été effectuée par l'APAVE, qui n'a rien trouvé d'anormal. Seul le plafond des bureaux de l'usine relais sera analysé pour plus de sûreté. Coût de l'opération 3 821.69 F. TTC

CHAUFFAGE SALLE des FETES: Afin de fixer une participation au chauffage de la salle des fêtes pour l'Association des Petits Danseurs du Sud Charente, il va être procédé au comptage des jetons consommés pendant les mois d'hiver. A l'issue de cette étude, le CM négociera le prix du jeton avec Madame CRAMAILH et fixera la périodicité des versements. Il est bien entendu que la consommation électrique de la salle des fêtes n'est pas imputable à la seule activité des « Petits Danseurs ».

PARTICIPATION des PARENTS de DORDOGNE aux frais de TRANSPORT SCOLAIRE: Monsieur le Maire rappelle la décision du CM en date du 06 septembre 1996, de demander une participation aux familles de Dordogne désormais desservies par le transport scolaire de la commune de ST SEVERIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander une somme forfaitaire de 100 F. (CENT FRANCS) par mois à la famille concernée par ce service et domiciliée à ST PAUL LIZONNE et ce à compter du 1er JANVIER 1997.

En cas d'autres demandes sur le même circuit, le montant de la participation des familles serait reconsidéré.

ETETAGE DES PLATANES au CAMPING: Le conseil municipal se prononcent à la majorité pour l'étêtage des platanes au camping. Vote à main levée: CONTRE l'étêtage: 3, POUR: 12

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS: La commune décide de prendre en charge la fourniture du matériel nécessaire à la confection de radeaux et l'achat des appâts empoisonnés pour la lutte contre les ragondins, pour un montant d'environ 7 000 F. . Les agriculteurs se chargeront de confectionner les radeaux, de les placer et de les alimenter régulièrement pour une lutte efficace. Pour cette raison, il ne sera pas demandé de participation financière aux exploitants agricoles.

Il faudra s'assurer que les communes voisines de Dordogne exercent également un traitement contre les ragondins, sinon cette action serait inefficace.

FIXATION DU PRIX D'ACHAT DU TERRAIN NECESSAIRE A L'IMPLANTATION DU SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES: Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 juin 1996 décidant l'achat d'une partie du terrain appartenant à Monsieur et Madame Marc ROUCHON, au lieu-dit « le Breuil », pour l'implantation du site de traitement des eaux usées.

Monsieur le Maire expose que le document d'arpentage établi par le géomètre fixe la superficie achetée par la commune de ST SEVERIN à 76 ares 45 centiares et lui attribue le n° cadastral ZE 247.

Le prix du terrain a été arrêté forfaitairement à 25 000 F. Me HOREL, notaire à AUBETERRE, est chargé de la rédaction de l'acte à intervenir.

Monsieur le Maire est habilité par le conseil municipal, pour signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Le 06 FEVRIER 1997

Absents excusés : Mrs CHARBONNEAUD . REBAUDO . Mme PLANTIVERT

Mr MONTHAUDIE Jean a été élu secrétaire

Sylvie AUDOIN, animatrice cantonale, a exposé au CM ses objectifs et ses projets. A travers différents projets: stage BD, projet vidéo, élaboration d'un journal, elle veut créer un rapprochement entre jeunes et adultes, mais également entre jeunes du même canton, en leur apprenant, entre autres, à s'investir dans la vie associative.

Elle est à la disposition des associations existant sur le canton pour les aider dans des projets lourds.

COMPTE ADMINISTRATIF 1996: A la fin de l'exercice 1996, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 1 747 892.91 F. duquel il a été prélevé 973 987.13 F. pour payer les dépenses d'investissement. L'excédent global de clôture s'élève donc à 773 905.78 F dont il convient de déduire les restes à réaliser (dépenses votées en 96 et non effectuées : assainissement = 400 000 F. + terrain assainissement = 40 000 F. + entretien berges de la Dronne = 10 000 F.)

L'excédent disponible à la fin de 1996 est donc 323 905.78 F.

BARRAGE DE VIGERAUD : Bilan des différentes réunions :

- Mr GRAS abandonnerait son droit d'eau au moulin de VIGERAUD. Les collectivités peuvent donc se substituer au propriétaire pour effectuer la réparation des digues côté Charente.
- Le montant des travaux n'est pas encore déterminé.
- Le syndicat du Ribéracois s'engage à financer l'opération pour 50 % de son montant, quel qu'il soit.
- Des entreprises ont été contactées et doivent établir des devis. Ceux-ci seront ouverts le 1er mars 1997.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil observe que les dégradations constatées ne nuisent pas aux intérêts de la commune et que l'eau de la Dronne est intégralement restituée en aval du moulin, aussi décide-t-il de ne pas s'engager sur un quelconque montant de participation, tant que les résultats de la consultation ne sont pas connus.

PROLONGATION DE STAGE CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE Alain RULLIER: Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prolonger le CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE de Monsieur Alain RULLIER pour 6 mois à compter du 31 mars 1997, c'est-à-dire jusqu'au 30.09.1997, dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

BILAN REUNION DU 05.02, TENNIS DE TABLE: Assistance record pour cette prise de contact. Les rencontres sont fixées pour l'instant aux mercredi et au vendredi soir de 19 h. à 22 h. à la salle des fêtes. D'autres horaires pourront être aménagés pendant les périodes de vacances scolaires.

REMPLACEMENT TRACTEUR TONDEUSE: Le CM accepte l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse, celui existant nécessitant d'importantes réparations, ainsi qu'un broyeur d'accotement. Ces matériels robustes, mais chers, de l'ordre de 105 000 F. HT pour le premier, et 26 000 F. pour le second, (la TVA étant récupérable) devraient permettre aux employés de gagner du temps et donc d'entretenir régulièrement les bords de route.

Monsieur le Maire rappelle au CM que la tondeuse en notre possession depuis 1990 nécessite d'importantes réparations de l'ordre de 20 000 F., et pense qu'il serait plus sage d'envisager l'achat de matériels adaptés à nos besoins : à savoir :

- 1 tondeuse puissante permettant d'entretenir facilement les nombreux espaces verts de la commune
- 1 tondeuse plus petite pour la finition

■ 1 broyeur d'accotements

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de voter au budget primitif 1997, une somme de **190 000 F. TTC.** La reprise de l'ancien matériel est prévue pour **25 000 F.**

AMENAGEMENTS DE LOGEMENTS SOCIAUX IMMEUBLE MARCOMBES: Monsieur le Maire informe le CM que Mr GENAUD, architecte à Angoulême a été chargé de l'aménagement des logements sociaux prévus dans le bâtiment MARCOMBES. Son taux de rémunération est de 12 % sur un montant total de travaux estimés à 1000 000 F. TTC.

le 07 MARS 1997

Absents excusés : Mrs BEAUDEAU . MONTHAUDIE Mr MOREAU Jean - Clément a été élu secrétaire

ELAGAGE DES ARBRES au CAMPING : L'étêtage des platanes au camping a été réalisé par les employés communaux avec un matériel (nacelle) loué par Mr VISSE de ST PAUL pour 200 F. de l'heure (chauffeur compris). Coût de l'opération de 1 200 F. à 1 500 F. alors que les entreprises contactées demandaient l'une 4 500 F. HT, l'autre 2 500 F HT. Les peupliers déjà en feuilles seront élagués l'année prochaine.

La Mairie veillera désormais à proposer le bois abattu lors de l'élagage des arbres, aux personnes dans le besoin. La récupération et le nettoyage du chantier seront à leur charge.

<u>CONGE PARENTAL Isabelle GARNIER</u>: Isabelle GARNIER, adjoint administratif à la Mairie prenant un congé parental d'une année, Madame Danye RINEAU, adjoint administratif à BELLON effectuera son remplacement à compter du 01.04.1997, à raison de 20 H. par semaine.

COMPTE RENDU NOUVELLES DIRECTIVES SIVOM SUD-CHARENTE:

- → La mise aux normes de la décharge d'ordures ménagères de POULLIGNAC va coûter 1 490 000 F.
- → Des cases vont être construites pour stocker 24 000 tonnes dans les 2 ans à venir
- → D'ici 2 ans le traitement des ordures ménagères sera pris en charge par le département.
- → L'encaissement des factures d'ordures ménagères ne sera plus assuré par la Trésorerie du SIVOM (Perception de CHALAIS) mais par la Perception d'AUBETERRE.
- → Chaque commune ou Communauté de Communes assurera la facturation des ordures ménagères. Pour ST SEVERIN, les factures seront établies par la Mairie.
- → Une déchetterie réduite est prévue à ST SEV ERIN

RAPPORT INDUSTELEC: Devant l'importance des consommations électriques de la commune, il avait été demandé à EDF de contrôler toutes les installations... Un audit gratuit commandé par EDF a donc été établi par INDUSTELEC. Il préconise dans un premier temps de faire effectuer une vérification électrique de tous les bâtiments par un bureau d'étude. Il indique également les installations à effectuer pour réaliser des économies. Les travaux effectués dans ce cadre seraient subventionnés à 25 % par EDF.

Le CM demande plus d'explications, et souhaiterait que soient réalisés en priorité les petits travaux entraînant une diminution immédiate du coût de la consommation, et non des investissements lourds qui ne seraient amortis que sur 10 ans ou plus.

TRANSFERT DE GESTION au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS : Par délibération du 04.12.96, le CM avait décidé de transférer la gestion du Poste Avancé de ST SEVERIN au Département. Pour diverses raisons Mr LACAMOIRE, Président du Centre de Secours de CHALAIS, refuse le transfert de gestion du Centre de CHALAIS au

département. Comme ST SEVERIN dépend de CHALAIS, la situation est donc bloquée et ST SEVERIN doit continuer à payer le fonctionnement et les remboursements d'emprunt de notre bâtiment. Monsieur le Maire a donc transmis un courrier au Président du Centre de Secours de CHALAIS pour exprimer son mécontentement d'avoir pendant 10 ans payer l'intégralité des dépenses afférentes au Poste Avancé de ST SEVERIN et de ne pas pouvoir en disposer librement.

Attente de la prochaine réunion du Syndicat du Centre de Secours de CHALAIS pour prendre une décision.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHATEAU suite à <u>l'EFFACEMENT des LIGNES</u>: Afin d'aménager la place du Château, et suite au passage du Mr ROMAN du Conseil d'Architecture, il était nécessaire de faire appel à un architecte pour l'étude du projet.. Mme BERGER-WAGON a donc été contactée. Elle fixe un taux de rémunération de 8 % sur un coût d'opération, délibérément limité à 800 000 F. H.T.

Ce projet ne comprenait que le tronçon du bar GRASSET jusqu'au calvaire route de Ribérac, la commune pourrait maintenant prétendre obtenir que l'effacement des lignes soit subventionné pour tout le bourg, à partir de l' HOTEL de la PAIX. Mme BERGER WAGON a donc été contactée à nouveau pour présenter un projet global afin de demander la subvention sur la totalité de la rue.

LUTTE CONTRE LE BRUIT: Plusieurs riverains du Café du Commerce se sont plaints du bruit, notamment les soirs ou sont organisés des concerts. La législation fixe à 1 H. l'hiver et 2 H. l'été les heures de fermeture des bars. Les prolongations exceptionnelles au-delà de ces horaires sont délivrées par le Maire. La limite légale de tolérance du bruit est fixée à 22 H.

Le CM est tout à fait conscient : - de la gêne occasionnée aux riverains par la musique, - mais également par les clients qui font du bruit en sortant du bar, - et par conséquent des difficultés de location d'appartement dans cette zone du bourg.

Le CM ne veut toutefois pas pénaliser le débitant de boissons débutant qui multiplient les manifestations pour créer une animation, et qui fait des efforts pour isoler son établissement du bruit les soirs de concert.

Dans un premier temps, le CM décide de limiter les prolongations exceptionnelles d'ouverture à 2 H. au lieu de 3 H. et de demander au débitant de boissons d'inviter ses clients à respecter le sommeil des autres en sortant du bar.

<u>EFFECTIF GARDERIE</u>: Le CM est informé d'une baisse inquiétante de la fréquentation de la garderie le mercredi...

<u>LUTTE CONTRE LES RAGONDINS</u>: La campagne de lutte contre les ragondins menée sur 5 semaines a coûté 9 272 .19 F., dont 980 kg de carottes traitées à 7 F. le kilo = 6 860 F. et 2 412.19 F. de différents matériels pour la confection des radeaux.

Le 04 AVRIL 1997

Absents excusés : Mme MONTRIGNAC - Mr RIVIERE Mme PLANTIVERT a été élue secrétaire

Mme MONTRIGNAC a donné procuration à Mme VANDENBUSSCHE Mr RIVIERE a donné procuration à Mr MOREAU

<u>CONTRATS</u> <u>D'ASSURANCE</u>: Pour réaliser quelques économies, il faudrait envisager de demander à l'assurance de revoir les contrats de la commune, certains sont peut-être à renégocier.

Départ de Mr REBAUDO à 23 H. Il ne participera donc pas aux votes suivants.

MOULIN DE VIGERAUD:

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le LUNDI 17 MARS à 17 H. à la Mairie de PETIT-BERSAC et dont l'objet était l'ouverture des plis des travaux envisagés pour la réfection du barrage de VIGERAUD. La consultation de 2 entreprises a donné les résultats suivants :

Mr LEMERCIER Thierry - PALLUAUD
partie aval 92 993 F. H T
Mr THOMAS Jean-Marie - LA TOUR BLANCHE
partie aval 106 656 F. H T

Les travaux de la partie amont ont été proposés par Mr LEMERCIER Thierry - PALLUAUD - 97 361 F. HT Mr THOMAS Jean-Marie 116 568 F. HT

Le CM est donc invité à se prononcer sur l'éventualité d'une participation de la commune de ST SEVERIN sur ces travaux, et dans l'affirmative à quelle hauteur?

Le conseil rappelle que les ouvrages défaillants sont d'abord des biens privés rattachés au droit d'eau des moulins... et les intéressés eux-mêmes refusent de participer financièrement au coût de ces travaux. De plus, il est possible de s'interroger sur la remise en état d'une seule des 2 digues assurant l'amenée d'eau au moulin, sa restauration pouvant précipiter la dégradation déjà fort avancée de l'autre, placée en amont. Aussi, après en avoir délibéré, la majorité du CM pense que les travaux envisagés, bien que situés sur son territoire, ne sont d'aucune utilité évidente pour la commune de ST SEVERIN. Ils servent uniquement les intérêts du propriétaire du moulin et la commune de PETIT-BERSAC qui a peut-être aménagé imprudemment une baignade sur son bief. Enfin, l'intervention d'organismes de Dordogne - syndicats de pays ou d'irriguants ou même conseil général - sur le territoire charentais pourrait poser quelques problèmes en Périgord.

En conséquence, le CM procède à un vote à main levée et se prononce :

CONTRE UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST

SEVERIN: 8 voix
POUR UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST

SEVERIN: 2 voix
ABSTENTIONS: 4 voix

Départ de Mr Jean MONTHAUDIE à 23 H. 30. Il ne participera donc pas à la décision ci-après.

TRAVAUX D'ELECTRICITE POUR MISE EN CONFORMITE ET ECONOMIE D'ENERGIE à 1 'ECOLE: Le CM décide à l'unanimité des membres présents, en raison des travaux très spécifiques à réaliser à l'école et de l'étude très poussée déjà effectuée par Monsieur LIVONNEN, de ne pas mettre celui-ci en concurrence et de lui confier les travaux prévus à l'école, étant entendu que l'opération sera supervisée par le cabinet INDUSTELEC, mandaté par EDF.

Le 02 MAI 1997

Absent : néant

Secrétaire de Séance : Monsieur REBAUDO Pierre

<u>LUTTE CONTRE LE BRUIT</u>: Monsieur le Maire expose au CM qu'il a été l'objet d'appels téléphoniques nocturnes, souvent anonymes, de personnes qui se plaignaient du bruit occasionné par les concerts organisés une fois par mois par le « Café du Commerce ». Il indique qu'il a constaté lui-même en se rendant sur place que le vacarme était effectivement assourdissant, et ceci à une heure ou le bruit n'est plus autorisé.

Monsieur JAFFRELOT, débitant de boissons du Café du Commerce, présent à la réunion, produit alors une pétition « POUR LE MAINTIEN DES CONCERTS » signées par 74 personnes, dont 24 environ riveraines plus ou moins proches du

bar. Il est à noter que certaines personnes directement concernées n'ont pas été contactées

Monsieur le Maire croit que certaines personnes qui lui ont téléphoné en pleine nuit pour lui demander d'intervenir pour faire cesser le bruit, ont également signé en faveur du maintien des concerts.

En conséquence, après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal craint :

 qu'il lui soit difficile, en raison de cette situation, de louer les logements prévus dans le bâtiment MARCOMBES, contigus à cet établissement

Il souligne toutefois:

- qu'il ne sera plus tenu compte des communications téléphoniques si les personnes ne déclinent pas leur identité. De même il ne peut pas être tenu compte de lettres anonymes...
- qu'il n'est pas question d'empêcher un commerçant de travailler, mais qu'il existe des réglementations sur le bruit qu'il convient de respecter,
- que puisque les riverains ne semblent pas gênés par l'organisation de ses manifestations (pétition), il ne voit pas de raisons de les interdire,

Aussi, Monsieur le Maire et le CM décident :

- de maintenir les concerts 1 fois par mois, et invitent le débitant de boissons
 - à isoler au maximum son établissement,
- à apporter tous les aménagements extérieurs ou intérieurs nécessaires pour éviter la propagation du bruit,
 - à choisir des formations moins bruyantes,
- à respecter l'heure de fermeture fixée à 2 heures.
- à inviter ses clients à respecter le sommeil des riverains quand ils sortent du bar.

En cas de non respect de ces conditions, la décision du Conseil Municipal pourrait être revue.

<u>PETITION JEUNES</u>: Le CM prend ensuite connaissance d'une pétition d'une vingtaine d'adolescents habitant ST SEVERIN et les alentours, demandant un local pour se réunir et menaçant s'ils n'obtiennent pas satisfaction de continuer d'empoisonner la vie communale avec de petites bêtises.

Après avoir indiqué à ces jeunes, dont plusieurs étaient présents, qu'il était maladroit de s'adresser ainsi à des adultes, surtout quand on est en position de demandeur.

Il est suggéré de mettre à la disposition des jeunes l'ancien local des pompiers, à condition qu'ils s'emploient, aidés par des adultes, à le remettre en état. L'idée est lancée, mais avant toute chose, il faudra trouver un endroit pour stocker le matériel qui y est entreposé.

L'éventualité de l'achat de la Maison de Mme DUCHEZ, rue des Ecoles, est envisagée. Monsieur BEAUVAIS est chargé de reprendre contact avec Madame DUCHEZ afin de négocier cet acquisition.

REGROUPEMENT DE LA JEUNESSE SPORTIVE ST SEVERINOISE - SECTION FOOTBALL - avec le Club de PALLUAUD: La fusion de ces 2 clubs est en projet. Cette « entente » permettra de régler les problèmes d'effectifs que rencontrent les 2 clubs et également l'évolution de l'école de jeunes Le CM ne peut que regretter que le manque de personnes pour l'encadrement conduise les petits clubs à perdre un peu de leur identité en fusionnant avec un club voisin.

AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG :

Une réunion a eu lieu à la Mairie le 24.04. Principales informations :

- Un projet global d'aménagement du bourg sera étudié par Mme BERGER-WAGON, architecte, (plans, devis estimatif hors réseaux) en collaboration avec l'Equipement qui s'occupera plus particulièrement de la partie réseaux. Le projet d'agencement de la rue principale sera soumis au conseil municipal, puis à la population.
- Des demandes d'aides pour cette réalisation seront demandées auprès de différents organismes, et pourront atteindre 60 % de la dépense totale. (La DGE déjà obtenue ne s'élevait qu'à 30 % sur un montant de travaux limité à 1 300 000 F. et correspondait uniquement à l'aménagement de la place du Château).
- Il n'est donc pas urgent de contracter l'emprunt correspondant à cette opération.

AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT IMMEUBLE MARCOMBES: En raison de l'augmentation des surfaces habitables, le montant des subventions sera revu à la hausse 426 000 F. au lieu 260 000 F. prévus au BP 97.

<u>SIGNALISATION</u>: Mr BEAUDEAU rapporte le souhait de Mr CHAMBORD d'avoir un panneau SENS INTERDIT au bout du chemin blanc qui dessert son habitation pour prévenir un éventuel accident. Le Conseil n'est pas d'accord.

Le 06 JUIN 1997

Absents excusés : Mrs. BEAUDEAU . RIVIERE Secrétaire de séance : Mr SOULARD Marcel

Avant d'entamer l'ordre du jour Mr THIBAUD informe le CM qu'il a été saisi par Mr CHAMBORD d'une demande identique à celle rapportée par Monsieur BEAUDEAU lors de la précédente réunion, à savoir, l'implantation d'un panneau « sens interdit » à l'entrée du chemin blanc qui dessert sa propriété et que les véhicules empruntent paraît-il à trop grande vitesse. Ceci dans le but d'éviter des accidents car des enfants jouent parfois sur le chemin.

Le CM pense qu'il est aussi dangereux de dévier la circulation par le chemin de Gâtines, cet accès se situant en sommet de côte. Il refuse en outre de multiplier les panneaux et pense qu'il serait bon de mettre en garde les parents qui laissent leurs enfants jouer sur la voie, celle-ci étant tout de même réservée principalement à la circulation des véhicules.

Le CM décide de porter cette question au vote. Il est donc procédé à un vote à main levée qui donne le résultat suivant : CONTRE L'IMPLANTATION d'un SENS INTERDIT; 10 - ABSTENTION : 2 (Mr REBAUDO s'est absenté à 9 H. et n'a pas participé au vote).

SUPPRESSION d'un POSTE au CENTRE DE ST LARY :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 12.05.97, de l'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, concernant la suppression par Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Charente, de 2 postes d'enseignants : l'un au Centre d'Altitude de Charente à SAINT-LARY, l'autre au Centre de Découverte d'AUBETERRE.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est très important de préserver la qualité de l'encadrement pédagogique, et la possibilité donnée au plus grand nombre de découvrir des activités recommandées par les Instructions Officielles ellesmêmes :

- DEMANDE instamment à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Charente, de bien vouloir reconsidérer sa décision en remettant à disposition des Centres de SAINT-LARY et d'AUBETERRE, les postes d'enseignants.

MODIFICATION DES STATUTS du S.I.A.H. du BASSIN de la LIZONNE: Pour information, la participation 97de la commune

est de 13 862 F., 14 000 F. étaient prévus au B.P. 97. La participation 96 était de 8 913.77 F. (+65%).

GARDERIE du MERCREDI: Depuis le début de l'année 1997, nous notons une baisse inquiétante, voire une fréquentation nulle à la garderie du mercredi.

JANVIER : 3 enfants sur 1 mercredi - FEVRIER : 3 enfants sur 1 mercredi - MARS : 3 enfants sur 2 mercredis - AVRIL : 0 - MAI : 1 enfant pendant 1 mercredi après midi ...

Le Conseil Municipal décide d'attendre la rentrée de septembre pour statuer sur l'avenir de la garderie du mercredi.

ACHAT MAISON DUCHEZ: Monsieur BEAUVAIS, rapporte au CM que Madame DUCHER Paulette née MONTHAUDIE propose de vendre à la commune un immeuble lui appartenant ainsi qu'un jardin de 112 m2, pour la somme de 2 500 F. (DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS), sachant que ce bâtiment est termité et qu'il est indispensable qu'il soit traité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

accepte l'achat de ce bâtiment et du terrain pour le prix de 2 500 F. et décide

- d'effectuer le traitement contre les insectes xylophages nécessaire pour le remettre en état
- de démolir la partie habitation pour dégager la visibilité à l'intersection de la « rue des écoles » et de la « rue du Temple ».
- · de conserver le garage attenant
- de demander une promesse de vente à Madame DUCHER
- de dresser un acte administratif pour cet achat en raison de son prix modeste.

La partie garage sera conservée pour stocker du matériel.

CREATION DE I' « ASSOCIATION PONGISTE SEVERINOISE »: Les pongistes ont formé une association dont le Président est Mr BARDEAU. Ils sollicitent l'octroi d'une subvention de l'ordre de 3 000 F. à 5 000 F. auprès du Conseil Municipal. L'association aurait également besoin d'une table supplémentaire (environ 3 000 F.) et de 10 séparations d'aire de jeu (environ 2 000 F.) Le Conseil accepte l'achat du matériel nécessaire au fonctionnement du Club Pongiste et décide d'attribuer à l'Association Pongiste Séverinoise, déjà très active, pour l'aider dans son démarrage, une subvention de 5 000 F. pour l'année 1997.

<u>SUBVENTION SOS « PETIT TREFLE »</u>: Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention déposée en même temps que son budget prévisionnel par l'Association « SOS PETIT TREFLE ». Il explique que comme l'an passé, cette association organisera sur le territoire de la commune, 2 camps d'adolescents, qui continueront le travail de nettoyage de la rivière I' « AUZONNE » commencé l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, souhaite apporter son soutien à cette action pédagogique liée à la protection de l'environnement et décide d'octroyer une subvention de 1 500 F. à l'association « SOS PETIT TREFLE ». Séjours du 07/07 au 20/07 et du 18/08 au 31/08

INDUSTELEC: Monsieur le Maire porte à la connaissance du CM le devis de Monsieur LIVONNEN de 246 722.00 F. HT - 297 546.73 F.TTC pour la remise en état du chauffage de l'école et de la cantine, et la mise en conformité de l'électricité dans les salles de classe. Il donne également lecture d'un courrier et d'un plan financier d'INDUSTELEC Sud Ouest, filiale d'EDF qui prévoit une participation EDF de l'ordre de 50 % sur ce projet, soit environ 160 192 F. plafonné à 150 000 F. Ce financement a pu être possible en partie grâce au dossier très bien monté et argumenté par Monsieur LIVONNEN.

Pour mémoire, il avait été voté au budget primitif une dépense de 216 000 F., il conviendra donc de prévoir un virement de crédit de l'ordre de 82 000 F. et prévoir la recette attendue soit 150 000 F.

Le 04 JUILLET 1997

Absents excusés : Mrs MOREAU . REBAUDO Secrétaire de séance : Mme MONTRIGNAC

Avant l'ouverture de la séance, il est rappelé que le chauffe-eau du stade est à changer.

Il est également signalé à la salle des fêtes, des infiltrations audessus de la porte de secours et aux fenêtres exposées à l'Ouest

Mr SOULARD est chargé de faire réparer le rideau de la scène déchiré.

Sauf cas d'extrême urgence, Monsieur le Maire indique qu' il n'y aura pas de séance du Conseil Municipal au mois d'Août.

L'ASSOCIATION PONGISTE SEVERINOISE a adressé ses remerciements au Conseil Municipal pour la subvention votée et la dotation en matériel. Le conseil souhaite que TOUS les enfants qui le désirent puissent participer et ne soient pas pénalisés par le coût de la cotisation.

IMMEUBLE DUCHER: Madame DUCHER a signé une promesse de vente à la Mairie. Il s'agit en vérité d'un don qu'elle est heureuse de faire à la commune, ce dont nous la remercions... Les employés ont donc commencé (et presque terminé de démolir la partie habitation). En raison du prix modique de l'acquisition, il sera établi un acte administratif par le secrétariat de mairie.

Par mesure de sécurité, les employés communaux devront, pour certains travaux, être équipés de baudriers et de casques.

COMPTES RENDUS DE DIFFERENTES REUNIONS:

- REUNION DU SAEP DE LA FONT DU GOUR du 20.06.1997 : Voir compte rendu en annexe
- ASSAINISSEMENT : Bilan de la réunion publique du 12.06.97.

La commission communale de l'assainissement étudiera désormais les problèmes soulevés par les particuliers et tentera d'y apporter des solutions en s'appuyant sur les connaissances des services compétents.

AMENAGEMENT DU BOURG :

L'effacement des lignes prévu avant la fin de l'année 97 sur la place du Château, est reporté et sera effectué en même temps que les autres travaux d'embellissement du bourg. Mme BERGER WAGON, architecte, a présenté une esquisse de ce qui pourrait être fait dans la rue principale. Elle privilégie la simplicité et la sécurité dans cette traversée du bourg. Les plans seront soumis dans un premier temps au Conseil Municipal, puis à la population.

<u>BATIMENT MARCOMBES</u>: Les plans de l'aménagement des bâtiments étudiés par les architectes prévoient maintenant 4 logements dans le bâtiment MARCOMBES. Ce projet ne devrait plus varier à part peut-être l'intégration d'une terrasse au logement 2, correspondant au 1^{er} étage.

* logement 1 et 2 - Rez - de - Chaussée (70.45 m2) - 1^{er} étage (72.65 m2) - Type IV = loyer prévu : 1 650 F.

* logement 3 - 2^{eme} étage (71.11 m2) - Type III = loyer prévu : 1 385 F.

* Studio - Type I (26.96 m2) = loyer prévu 654 F.

Ces loyers seront soumis à condition de ressources et donc réservés à des familles ayant de faibles revenus, ils varieront suivant la composition du ménage et le fait que le conjoint soit actif ou inactif.

Le calendrier prévisionnel prévoit le début des travaux aux environs du 15.11.97 et l'achèvement pour le 30.07.98.

Le Conseil Municipal décide d'englober le montant de l'achat du bâtiment (240 000 F.) dans la somme à emprunter, puisque la Caisse des Dépôts et Consignations prête pour les

aménagements de logements sociaux au taux de 4.30 % sur une durée de 32 ans.

Le montant des loyers couvriront quoi qu'il en soit le remboursement des annuités d'emprunt.

GARDERIE: Laetitia PRIAT sera en congé de maternité à compter du mois d'octobre et envisage de prendre un congé parental. Pour son remplacement, il sera fait un appel sur la commune pour trouver une personne qui remplissent les conditions pour effectuer un C.E.S. Il devra bien être précisé à la personne embauchée que cet emploi sera temporaire.

TRAVAUX de VOIRIE - PROGRAMME 1997: Le responsable de la voirie expose les travaux retenus pour cette année pour la somme globale de 160 000 F. TTC. La partie dégradée du chemin de CHAVENAT sera réempierrée. Il serait préférable que les camions chargés empruntent la route plus solide de l'ARBREPIN via ST SEVERIN.

AUGMENTATION DU TARIF DU CAMPING - SAISON 1997 -

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'augmentation des tarifs du camping, et notamment le prix du branchement électrique, inchangé depuis plusieurs années.

Les tarifs pratiqués à compter du 1er JUILLET 1997 seront donc les suivants : ADULTES : 8 F. - ENFANTS (au dessous de 10 ans) : 5 F. - EMPLACEMENT : 8 F. - BRANCHEMENT ELECTRIQUE : 10 F.

Les séjours de plus de 15 jours consécutifs donneront lieu à une réduction de 10 % sur le montant total du séjour.

AUGMENTATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire rappelle au CM que le DROIT de PLACE appliqué aux Sociétés de Vente au déballage pour l'outillage ou autres, avait été fixé à 50 F. par délibération du Conseil Municipal du 27.03.1990. Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter à 100 F. le montant du droit de place pour les déballages et ce à compter du 01.07.1997.



En raison des congés annuels

du 04 au 25 août 97

La MAIRIE sera OUVERTE

UNIQUEMENT

les MARDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI

de 9 H. à 12 H.

La Mairie sera fermée le samedi 16 août 97

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL DU 06 JUIN 97:

FACTURATION DES ORDURES MENAGERES:

La commune a maintenant la charge de la facturation des ordures ménagères. Elle doit donc décider à compter du 01.01.1997, le prix du ramassage, suivant la somme globale à recouvrer, soit 151 600 F. le nombre d'assujettis, la fréquence des ramassages.

Jusqu'à présent, les directives suivantes étaient appliquées :

- l'occupant (propriétaire ou locataire) au 01.01 de l'année était redevable des O.M. pour l'année entière.
- Les assujettis fréquence 1 payaient en 1 fois en cours d'année
- Les assujettis fréquence 2 payaient en 2 fois 1 fois au 1er semestre, le solde en cours d'année
- Les assujettis fréquence 3 payaient en 2 fois 1 fois au 1er semestre, le soldes en cours d'année

FACTURATION et PRIX de la REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES A COMPTER DU 01.01.1997

La commune ayant compétence pour assurer le recouvrement de la redevance des ordures ménagères et fixer le prix du ramassage pour chaque assujetti ;

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, considérant que :

- 1. Certains logements changent plusieurs fois de locataires dans une même année, situation très difficiles à gérer, d'autant que la plupart du temps les nouveaux résidants ne signalent ni leur arrivée, ni leur départ.
- 2. il est malheureusement de plus en plus courant, que les locataires partent sans laisser d'adresse, ce qui empêche les poursuites et multiplie les impayés que la collectivité doit alors prendre en charge.
- 3. Un propriétaire a la faculté de répercuter la redevance des ordures ménagères, sur les charges de son locataire.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, décide :

DEFINITION DES ASSUJETTIS:

 la redevance sera acquittée par le propriétaire du logement au 01 janvier de l'exercice et pour l'année entière, charge à lui, pour les logements donnés en location de le répercuter sur les charges de son locataire.

- · Les propriétaires assujettis seront répertoriés en s'appuyant sur le rôle de taxe foncière sur les propriétés bâties. la Commune se chargeant de mettre à jour les locaux loués ou
- Les bénéficiaires de la fréquence 3 (commerçants), acquitteront la redevance qu'ils soient locataires ou propriétaires

FREQUENCE DE RAMASSAGE ET PERIODICITE DE PAIEMENT:

- Les assujettis fréquence 1 bénéficieront d'un ramassage par semaine et acquitteront la redevance en 1 fois au 1er semestre.
- · Les assujettis fréquence 2 bénéficieront de deux ramassages par semaine et acquitteront la redevance en 2 fois au 1er et au 2eme semestre.
- Les assuiettis fréquence 3 (commerçants) bénéficieront de deux ramassages par semaine et acquitteront la redevance en 2 fois au 1er et au 2eme semestre.

TARIFS DE LA REDEVANCE SUIVANT LA FREQUENCE DE RAMASSAGE :

Le CONSEIL MUNICIPAL, sachant que la somme à recouvrer et à reverser au SIVOM SUD CHARENTE s'élève à 151 600 F., après avoir déterminé le nombre d'assujettis pour chaque fréquence, et en s'appuyant sur les prix et les modes de calcul pratiqués jusqu'alors, fixe la redevance 1997 aux tarifs

FREQUENCE 1 (coefficient 1000) : 350 F. pour l'année 97 (pour mémoire 344 F. pour l'année 1996)

FREQUENCE 2 (coefficient 1450) : 508 F. pour l'année 97 = 253 F. au 1er semestre - 255 F. au 2ème semestre

FREQUENCE 3 (coefficient 2450) : 858 F. pour l'année 97 = 428 F. au 1er semestre - 430 F. au 2ème semestre.

Pour mémoire, les prix pratiqués en 96 étaient de : Fréquence 1 = 344 F.; Fréquence 2 = 499 F.; Fréquence 3 = 843 F.

Un logiciel capricieux n'a pas voulu accepté les tarifs tels qu'ils avaient été décidés par le C.M. Aussi vous paierez pour la Fréquence 2 : 255 F. au 1er semestre et 253 F. au 2eme semestre et pour la Fréquence 3 : 430 F. au 1er semestre et 428 F. au 2eme semestre, ce qui revient au même.

- USINE DU MARCHAIS -- LES MEDAILLES DU TRAVAIL HONORES -JOURNEE «PORTES OUVERTES»

Le 07 février dernier, les papetiers de l'usine du Marchais, toutes générations confondues, se sont une nouvelle fois réunis à la salle des fêtes de ST SEVERIN.

VITRY, ROTTERSAC et BOUSBECQUE, Eloi WAM-BERGUE, entouré de l'ensemble des personnels actifs ou retraités et de leurs familles, a remis les médailles du travail aux récipiendaires suivants :

ARGENT (20 ans)

Philippe DEON - Jean-Pierre MAGNE - Gérard GILLAI-ZEAU - Jacky FAUVEL - Jacky DESAGE - Nicole GAY

VERMEIL (30 ans)

Marcel et Marinette ROCHE - Daniel CLAUZURE - Michel BOCQUIER - Sylvain MORILLERE -

OR (38 ans)

Jeanine TUGAL - Pierre FAUVEL -

GRAND OR (43 ans)

Jean SIMONET

A tous ces heureux papetiers qui perpétuent notre tradition locale séculaire nous adressons nos plus vives félicitations. Nos meilleurs voeux de santé et de longévité accompagnent en outre tous ceux qui ont désormais pu faire valoir leurs droits à la retraite.

Dans un long discours où il a mis en exergue la dynamique du groupe papetier et les importants investissements récemment réalisés ou programmés pour un très proche avenir, le directeur a Assisté de nombreux responsables du groupe venus de précisé les trois objectifs de performance de son unité : assurance de qualité, sécurité et enfin respect de l'environnement avec une

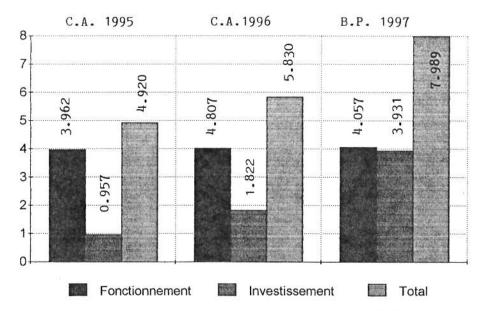
> Monsieur LAVAUD, responsable de la division Label et Packaging de VITRY a ensuite présenté le nouvel organigramme de la société AHLSTRÖM PAPER GROUP entité papetière de la société finlandaise AHLSTRÖM CORPORATION à laquelle est désormais intégrée la papeterie SIBILLE DALLE. En terminant son intervention, il a mis du baume au coeur de tous par ces quelques mots on ne peut plus clairs : «le futur de SAINT SEVERIN est particulièrement rose...»

> Le lendemain 8, anciens et nouveaux ont guidé, avec nostalgie ou fierté, le millier de visiteurs accueillis lors de la journée annuelle «portes ouvertes».

> A tous ceux de ST SEVERIN ou de la région qui n'ont pas encore saisi l'opportunité de la visite de ce fleuron de la production de papier sulfurisé, il est vivement recommandé de se libérer pour la prochaine...

EVOLUTION DU BUDGET

Comptes administratifs 95 et 96 - Budget Primitif 1997 (en millions de francs)



La brusque augmentation des investissements prévue en 1997 est imputable aux seules prévisions d'aménagement du bourg et de l'immeuble Marcombes.

L'assainissement fait l'objet d'un budget séparé.

Subventions

P V	RéALISé en 1996	Votes C.M/97
ar " t s	98 122	71 664
CHAMBRE DES METIERS C.A.U.E ADMR CANTON AUBETERRE PREVENTION ROUTIERE LUTTE CONTRE LE CANCER. PROPHYLAXIE TED 16. BIBLIOBUS LÜTTE CONTRE LA FAIM S.P.A PERIGUEUX. ASS DEFENSE ENNEMIS CU ASS ACCUEIL INFO SUDCH PACT CHARENTE F.S.E.RIBERAC F.S.E.RIBERAC F.S.E.NOTRE DAME 24. CTE CULTURE ET LOISIRS J.S.S.S FOOTBALL. STE DE PECHE. STE DE CHASSE ARC-EN-CIEL BOULISTE. CLUB DU 3ªME AGE. COMITE DE JUMELAGE TENNIS CLUB. CENT COMML ACTION SOCIA	1 200. 200. 2 400. 300. 1 000. 800. 800. 800. 1 000. 200. 200. 200. 1 500. 200. 2 300. 200. 	74 6641 244200300500500500400800700200
CAISSE ECOLES SIVOS. ASS ENTENTE JEUNESSE. SYND INITIATIVE AUBETER DANSEURS SUD CHARENTE. LOISIRS ETE FRANCAS. MAISON FAM TRIAC LAUTRA ASSOC. MAIRES FRANCE. ASSOC CHEMINS SUD CHAR. RESTOS DU COEUR. CROIX ROUGE FRANCAISE. MAISON FAMIL. RIBERACOIS SOS "PETIT. TREFLE". (AUZONNE) ASSOCIATION. PONGISTE (MAISON	6 000. 1 000. 2 337. 1 500. 5 453.	

Contributions diverses

- Contribution aux organismes de regroupement	Vote du Conseil/97
IMPAYES ORDURES MENAGERES	3 500
TRANSPORT SCOLAIRE RIBERAC	8 500
SIVOM SUD CHARENTE	4 500
SIAH VALLEE DE LA LIZONNE	14 000
PART COMMUNLE ORDURES MENAG	38 000
FONCT SIVOS ST SEVERPILLAC	395 392
COLLEGE MONTMOREAU (INVT)	55 000
AIDE GESTION EQUIPEMENT	. 3 500
SYND NETTOYAGE BERGES DRONNE	7 500
TOTAL	529 892
- SUBVENTIONS FONCTIONT	Vote du
DROIT PUBLIC	C.M/97
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIA. (REPAS AÎNES + TRANSPORT SCOL TONTA.)	16 500 ×
CAISSE DES ECOLES SIVOS SSP	6 000 *
TOTAL	22 500

Autres Contributions (imposées)	Vote du Conseil
CENTRE DE SECOURS	87 164
CONTINGENT AIDE SOCIALE	181 144
TOTAL	268 308

LE BUDGET COMMUNAL

	SOMMES DUES	ECHEANCES 97 Capital + Intérêts
1 - ATELIER RELAIS		
* 1er bâtiment	189 081.09	26 744.12
* extension	340 391.81	48 885.80
TOTAL 1	529 472.90	75 629.92
2 - LOGEMENTS	÷	
* Presbytère	112 959.01	20 342.42
* Logt Pavancelle	68 000.00	15 619.55
TOTAL 2	180 959.01	35 961.97
TOTAL 1+2	710 431.91	111 591.89

Endettement de la Commune au 01/01/97

A ces 4 opérations correspondent des recettes qui couvrent les échéances.

3 - ADDUCTION D'EAU	and the second s	
* travaux 1975	38 287.59	6 853.32
* travaux 89	6 422.20	989.22
TOTAL 3	44 759 .79	7 842.64
4-TRAVAUX DIVERS		
* terrain des Patinets	159 947.02	10 612.60
* Centre de Secours	158 568.28	48 837.67
* Chauffage salle des fêtes	35 838.88	19 972.20
TOTAL 4	354 354.18	79 422.47
TOTAL 3+4	399 113.97	87 265.11

A ces 5 dernières opérations n'est associée aucune recette.

Cependant pour ce qui est de l'emprunt du Centre de Secours, l'espoir subsiste pour 1998, de le voir prendre en charge par le service départemental d'incendie et de Secours (ainsi d'ailleurs que le fonctionnement d'un montant annuel d'environ 10 000 F.)

TOTAL 1+2+3+4	1 109 545.80	198 857

Les 4 TAXES LOCALES et QUELQUES REFERENCES

TAXES LOCALES	SAINT	SEVERIN	TAUX M	PENS	TAUX DEP/	AUBE T	FERRE		Stromain (nors interc)	SE PAL	IL Liz.
TAXES LOCALES	TAUX	RECETTE	Nat	Dépt6	THUX STEV	COMMUNE	INTERCOM.	TOTAL	(hors interc)	TAUX	Mayenne 24
d'habitation								12,71	8,43	6,82	9,35
foncière bâti	19,30	553 717	16,68	23,80	+23%	21,40	7,97	29,37	22,46	15,50	23,02
foncière non bâti	32,32	120 554	39,74	45,66	+ 41%	47,54	14,53	62,07	39,74	77,16	69,58
professionnelle	5,82	1 189 608	14,54		+ 149%	14,28	4,72	19	6,72	13,28	

NVESTISSEMENTS 1996 (éventuellement su		INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRIMITIF 97 - TTC -			
VOIRIE :		VOIRIE			
- création de fossés	97 971.92	- programme 1997	100 000.00		
- voirie 1996	249 342.31	programme 1997	100 000.00		
 Subv. FDAC 87 925 					
- éclairage place du Marché	6 277.47	11			
- panneaux villages	18 377.41	H			
IMAMELIDI EC		IMMEUBLES	*		
IMMEUBLES - achat immeuble Marcombes	245 042 70	- aménagement 4 logts sociaux	1 409 000		
- toiture immeuble Marcombes	245 942.79 75 655.41	• subvention 446 162			
	13 465.06	- achat immeuble et terrain DUCHER	2 500		
- achat grange «Chez Julien»	13 463.06				
(bornage compris) - réhabilitation logt Pavancelle	162 688.67				
Subv 17 000	102 088.07	ECOLE - CANTINE			
- toiture cantine (zinguerie)	4 073.87	- chauffage : 18 accumulateurs-3 régulateurs			
- mise aux normes cantine	13 368.55	sondes mise en conformité des installations	297 546.7		
- mise aux normes cantine	13 308.33	- prestation assistance + contrôle EDF	22 836		
EGLISE		subvention EDF / ces 2 opérations 150			
- électricité-chauffage-		- carrelage 1 classe primaire	15 775.4		
consolidation voûtes	167 206.01				
consolidation voltes	10 / 200.01				
MATERIEL		MATERIEL			
- tracteur	21 165.30	- informatique	14 000.00		
- logiciels informatique	12 590.80	- tondeuse avec bac et bennage	155 750.00		
- ordinateur-imprimante	18 759.99	- turbo-tondeuse pour accotements	38 314.62		
- ordinateur-imprimante	10 /37.77	- mobilier rangement cadastre	8 200.00		
		ASSAINISSEMENT			
ASSAINISSEMENT		- achat terrain + frais	27 742.76		
- Dossiers d'étude	18 764	Were a state of the second			
- Bornage terrain	2 241.35	L'AMENAGEMENT DU BOURG primitive	ement inscrit ne		
		sera sans doute pas financé sur cet exercice.			
		l l l l l l l l l l l l l l l l l l l			

de 1990 à 1997 : 2 chapitres significatifs de notre budget

RECETTE la dotation globale de fonctionnement versée par l'état	Année	DEPENSE le contingent d'Aide Sociale fixé par le Département et réglé par la commune
628 339	1990	77 069
654 036	1991	91 110
644 372	1992	111 364
659 708	1993	125 627
670 070	1994	142 100
674 121	1995	148 000
688 196	1996	170 255
689 686	1997	181 144
+ 9.8 %	Evolution	+ 135 %

L'EAU DE LA FONT DU GOU ET LE SYNDICAT D'EAU

 Grâce à un meilleur suivi du réseau par la CISE, à qui a été confiée la prestation de service des eaux, et surtout grâce à l'installation de postes de comptage détecteurs de fuites (subventionnés à 70 %), on observe que le volume pompé en 1996 a été réduit de 38 000 m3 par rapport à 95... Ce qui économise d'autant l'électricité pour le pompage et le traitement des volumes d'eau.

Cependant beaucoup reste encore à faire puisque finalement ne sont facturés que 37 262 + 97 548 = 134810 m3 sur 258 766 m3 pompés, soit un rendement de seulement 52 %.

	1996	1995
	1 468	1468
Nombre d'habitants desservis : Nombre d'abonnés domestiques :*	836	808
Nombre d'abonnés non domestiques :	258 766 m3	296 100 m3
Volume produit :	0	0
Volume ucheté: Volume vendu à l'extérieur :(LES ESSMOS)	37 262 m3	37 860 m3
Volume consommé par les abonnés domestiques : Volume consommé par les abonnés non domestiques 3	97 548 m3	89 874 m3

^{* 922} compteurs en abonnement fixe.

EVOLUTION DES NITRATES DE 1986 (A 1998 !!!!

Moy

NITRATES

1995

1996

Teneurs en mg/l

Max

8.4

EVOLUTION DE LA CHLO	PRATION DE 1891 A 1985
CHLORE LIBRE	en mg/l

CHLORE LIBRE		en	ma/l				1986	<10	<10
	Mint	Moy	Max	Valeur	% valeurs	% valeurs	1987	<10	<10
II. I I I I I I I I I I I I I I I I I I		1977		souhaitée	= o mg/l	> 0.1 mg/l	1988	4.4	<10
1991	0,1	0,29	0,55	0,1	0	83	-	5,1	13
1992	0.25	0,39	0,55	0,1	0	100	1989		1
1993	0.04	0,33	0,6	0,1	0	67	1990	3,5	
1994	0.04	0,21	0,61	0,1	0	43	1991	4,8	6,5
1995	0	0,14	0,21	0,1	17%	67	1992	4,8	9,5
1996	80.0	0.11	0.18	0,1	0 1	43	1993	4,8	6,5
						-	1994	5,8	8,5
000	troito d	'onchuso n	rouvent (THE .			1995	5.7	12,7

234 Les extraits d'analyse prouvent que :

- le taux de chlore a fortement diminué (cf année 1994) ce qui ne nuit pas au goût de l'eau.
- les nitrates sont quasiment absents (tolérance jusqu'à 50 mg/l...), ainsi que les pesticides.
- 5 Les conclusions de l'analyse physico-chimique et du dernier contrôle sanitaire confirment l'excellente qualité de notre eau de la Font du Gour.

EVOLUTION DESIRESTICIDES DE 1890 A 1993

PESTICIDES	Teneurs en microg/l			
	Atrazine	Simazine	Diuron	
26.11.90	0	0	Value of the control	
19.06,92	<0.025	<0.025	7	
16.09,92	<0.025	<0.025	< 0.05	
12.10.94	<0.02	<0.02	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
12.11.95	<0.02	<0.02		

Norme = 0,1 microg/l

LANESCO MARGARISMES **CONCLUSION:**

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE COMPLETE:

CARACTERISTIQUES DE CETTE EAU APRES TRAITEMENT :

- très faible coloration

PROCES-VERBAL Nº: 6440 _

- faible turbidité
- minéralisation totale moyenne : bicarbonatée calcique pauvre en potassium, chlorures et en sulfates
- faible teneur en matières oxydables
- absence de fer total et de manganèse total
- faibles teneurs en nitrates et fluor

Paramètres analysés conformes au décret 89-3 modifié.

Les tarifs 1997 attestent :

- la diminution de 40 centimes du m3, il est vrai en partie compensée par l'augmentation de l'abonnement...
- et surtout une régularisation du prix de l'eau vendue désormais aux ESSARDS à 1.70 F. le m3 et qui l'était auparavant à perte à 0.70 F.

En outre, il ne sera plus accordé de remise gracieuse comme c'était le cas auparavant pour la maison de retraite d'AUBETERRE, le Centre de Découverte...

L'Ingénieur Responsable du Laboratoire

Philippe NOMPEX

Au Ier janvier 1997, les tarifs sont les suivants :

1997

1996

Abonnement

- · Compteur 15 mm)
- Compteur 20 mm)

270 F/an H.T.

250 F/an H.T.

Consommation

de 0 à 1000 m3

6,45 F/m3 H.T. 5,65 F/m3 H.T.

6,85 F/m3 H.T.

0.70 F/m3 H.T.

au delà de 1000 m3

- Vente en gros
- < 10000 m3</p>

2,00 F/m3 H.T. 1,80 F/m3 H.T.

entre 10000 et 30000 m3

> 30000 m3

1,70 F/m3 H.T.

MISE AU POINT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Le projet a désormais pris forme. Les 17 entreprises admises à soumissionner pour le réseau vont remettre leurs devis fin août. Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année. La réunion publique du 12 juin a cependant montré que certains éléments du dossier n'avaient pas été suffisamment explicités.

1. L'EMPLACEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX.

Si au départ de tous les projets connus depuis 20 ans, il allait de soi qu'elle serait installée vers le hameau de la Fougère, avec le canal pour exutoire, il est vite apparu qu'il était impossible d'y obtenir un terrain adapté. La solution, près du Breuil, s'est révélée la seule compatible avec le projet. A part quelques longueurs supplémentaires de tuyaux, elle ne nécessite aucun nouveau poste de refoulement. Celui de CARREFOURCHE se substituant à celui prévu près de la caserne des pompiers.

Bien que la station choisie - filtration sur sable avec dispositif d'alimentation séquentielle - s'harmonise heureusement avec le paysage, elle restera à l'abri des regards. Le surplus qu'il nous en coûte est compensé par le raccordement au réseau, au moindre coût, du village du Breuil.

2. SONT CONCERNES PAR L'ASSAINISSEMENT :

- Le village du Breuil
- le bourg, à l'exception de quelques habitations pour lesquelles la D.D.E. (Direction Départementale de l'Equipement) n'a pas été en mesure de proposer de solution. Le quartier des Granges pourrait être ainsi traité dans le cadre des imprévus.

3. TRAVAUX A ENVISAGER PAR LES PARTICULIERS - CALENDRIER:

- Des « tabourets » sont installés pour chaque branchement, à la limite du domaine privé et du domaine public. Seule la partie de la canalisation de raccord entre le tabouret et la sortie des eaux usées du logement du particulier est à la charge de ce dernier. Ce qui s'explique dans la mesure où il s'agit de travaux effectués sur le domaine privé. Son coût est variable et dépend de la disposition des lieux. L'expérience vécue à MERIGNAC (près de JARNAC), dont nous avons suivi la mise en route du projet, sa réalisation et sa réception, permet d'avancer, sauf cas exceptionnels, une fourchette de 500 à quelques milliers de francs.
- Il reste le cas des habitations dont le niveau de sortie des eaux usées est plus bas que le tabouret. Une pompe de relèvement s'impose. Son prix serait de l'ordre de 8 000 F. Moins de 10 sont ainsi prévues dans le plan initial. Cependant, une première concertation a déjà permis de réduire ce nombre, soit par regroupement de voisins dans la même situation. soit par entente, l'un acceptant que la canalisation de l'autre passe sur son terrain. La municipalité ne peut qu'encourager de telles initiatives. On peut envisager que les parties concernées achètent la pompe en commun, réalisent un comptage à part de la consommation électrique et règlent les frais de proportionnellement fonctionnement consommation d'eau...
- Dès la mise en place du réseau de collecte, les propriétaires sont invités à se raccorder. Un délai de 2 ans est cependant donné pour le faire. En supposant la mise en service officielle le 1^{er} janvier 1999, tous ceux qui pourront être branchés devront obligatoirement l'être, le 1^{er} janvier 2001. Le contrôle en sera effectué par la DDE et la DASS.

4. COUT DE L'EAU DISTRIBUEE et de L'EAU ASSAINIE:

 A partir de la mise en route de l'assainissement tous ceux qui seront branchés, ou qui devraient l'être acquitteront les différentes taxes rattachées à ce service

Il est donc clair que l'assainissement est à la seule charge des habitants concernés du bourg et du Breuil.

 Pour eux, et eux seuls, la note d'eau se décomposera le moment venu, en 2 parties :

Coût de la distribution d'eau facturé par le Syndicat de la Font du Gour. A partir de 1997, une bonne nouvelle : son prix baisse de 6.85 F. à 6.45 F. HT le m3.

Coût de l'assainissement

Après analyse des premiers budgets prévisionnels, le conseil, amené à choisir entre plusieurs simulations a fixé, dans un premier temps, le coût brut du m3 consommé et assaini à 10 F/m3 H.T. (TVA 5.5 %). Dans une situation analogue, MERIGNAC a arrêté son prix à 13 F/m3, ce qui est considéré comme un coût moyen bas... Bien qu'il soit exigé de l'administration que le budget de l'assainissement soit indépendant du budget communal, cette proposition à 10 F. / m3 nécessitera une subvention d'équilibre de la commune d'environ 150 000 F... Il est évident que cette solution, qui peut être momentanément tolérée pour les agglomérations de moins de 3 000 habitants, peut ne pas perdurer... Elle suppose aussi que la consommation prévue sur la zone assainie, restera au niveau actuellement relevé, soit environ 18 000 m3 annuels...

 Hors zone assainie le prix de l'eau restera ce qu'il est prévu soit 6.45 F. / m3 H.T.

5. COUT DU BRANCHEMENT AU TABOURET AU MOMENT DE LA CREATION DU RESEAU ET ULTERIEUREMENT:

- Contrairement au branchement de l'adduction d'eau, celui de l'assainissement est gratuit, mis à part le joint spécial d'arrivée au tabouret qui sera remis par la Mairie, pour un coût inférieur à 100 F. et dont la mise en place sera vérifiée par le service compétent.
- l'expérience vécue à MERIGNAC a montré que moins de 6 mois après la mise en route du réseau, un nouveau branchement revient à plus de 15 000 F à la charge du particulier. En conséquence, tous ceux qui envisagent sur le trajet prévu du réseau un branchement à plus ou moins longue échéance doivent dans les plus brefs délais le signaler afin qu'il soit inclus dans le projet initial. Même avec une taxe fixe annuelle de 500 F., il faut attendre au moins 30 ans pour amortir le coût réel.

Conscients des attentes et des interrogations que suscitent ce projet, nous serons attentifs à sa mise en œuvre sur le terrain. Certes nous n'ignorons pas la gêne momentanée que ces travaux pourront occasionner au commerce local, mais nous veillerons à la réduire à sa plus simple expression. L'Equipement ayant lui-même fixé à 7 mois, la durée d'exécution du réseau d'eaux usées.

Evitons les malentendus et les rumeurs sans fondement. Prévenez nous dans les meilleurs délais de vos éventuelles appréhensions ou difficultés personnelles. Nous aurons pour vous aider à trouver des solutions, une équipe disponible et expérimentée qui ne pourra que mieux vous conseiller.

COMMUNIQUES

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE POUR LA GARDERIE :

La commune envisage le recrutement d'un CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE féminin pour la garde des enfants en dehors des heures de classe, à savoir :

les LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI,

de 7 h.30 à 9 H. le matin -

de 16 h.30 à 19 h. 30 l'après-midi

Le MERCREDI

de 7 h. 30 à 13 H.30 ou de 13 h.30 à 19 h. 30

Les conditions à remplir pour postuler à cet emploi sont les suivantes :

- Bénéficiaires du RMI sans emploi depuis un an
- Jeunes sans qualification, sans emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 mois précédant leur embauche.
- Jeunes de 18 à moins de 26 ans connaissant des difficultés particulières d'insertion.
- être prête à faire une formation, tel que le Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur.

Les jeunes filles ou jeunes femmes intéressées voudront bien adresser un courrier à Monsieur le Maire accompagné d'un «historique de demandeur d'emploi», à solliciter auprès de l'ANPE ANGOULEME: 05.45.38.63.00 avant le 25 août 1997.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE et des MONSTRES MENAGERS :

Le prochain dépôt de bennes pour le ramassage de la ferraille et des monstres ménagers est prévu du

JEUDI 25 au SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1997

RAMASSAGE DES TEXTILES

La traditionnelle collecte de vêtements organisée par l'Association des Paralysés de France se terminera le

JEUDI 18 SEPTEMBRE

Comme d'habitude, vous pourrez déposer vos vêtements dans l'ancien local des Pompiers qui restera ouvert à cet effet.

Il est tout de même important de préciser aux donateurs que des personnes de ST SEVERIN sont susceptibles de récupérer des vêtements.

PERMANENCE de Monsieur VIOLLET, député de la Charente

Monsieur Jean-Claude VIOLLET tiendra une permanence

à la Mairie de SAINT SEVERIN le LUNDI 22 SEPTEMBRE 1997 à 16 H.

RECHERCHE FAMILLE D'ACCUEIL:

Monsieur Albert GERMAIN est un ancien de ST SEVERIN, il a été élevé au village de «Chez Charrier» par une famille d'accueil. Agé de 74 ans, il est veuf et retraité de la Marine Nationale et de l'armée de l'air.

Bien qu'encore valide, il serait très heureux de trouver une famille, qui aurait la possibilité de lui offrir un petit logement indépendant, tout en n'étant pas isolé, afin de revenir finir sa vie à ST SEVERIN.

Si vous avez des propositions, prendre contact avec Mr Albert GERMAIN - 6 rue de RABAR à LIBOURNE - 33 ou contacter directement la Mairie qui transmettra.

0380

REUSSITES aux EXAMENS:

Toutes nos félicitations aux heureux candidats pour leur brillante réussite.

BREVET des COLLEGES:

- ARTAUD Angélique
- BAGOUET Linda
- DUBUT Aurélie
- MEDARD Audrey
- ROUYER Eric

BACCALAUREAT:

- Carole CHARBONNEAUD
- Aurélie BOCQUIER (mention TRES BIEN)
- Gaëlle GAY
- Sophie GAY
- Florent MERZEAU
- Sébastien PELLEGRIN

<u>C.A.P. - B.E.P.</u>:

31 ianvier 1998.

- Flavien BENKEL (employé des Ets DARES) : CAP BEP Préparateur en produits carnés option BOUCHERIE
- Natacha BOCQUIER : BEP carrière sanitaire et sociale
- Loïc GRELIER: BEP Horticulture

RECENSEMENT DU SERVICE NATIONAL :

Les jeunes gens nés en JUILLET, AOUT et SEP-TEMBRE 80 doivent se faire inscrire pour le recensement du service national avant le 31 octobre 1997, ceux qui sont nés en OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE 1980 seront recensés à la Mairie jusqu'au

Prière de se munir du livret de famille des parents.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTO-RALES:

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être faites tout au long de l'année. Aussi, nous invitons les nouveaux résidants et les jeunes gens ayant atteint, ou qui atteindront la majorité avant le 28 février 1998, à bien vouloir se faire inscrire sur la liste électorale politique avant le 31 décembre 1997. (Nous n'avons encore reçu aucune instruction en ce qui concerne l'inscription d'office des jeunes ayant atteint 18 ans).

A VIE DES ASSOCIATIONS

LE GARDON SEVERINOIS

Le Président ainsi que les membres du bureau remercient les bénévoles ayant donné de leur temps pour que les concours jeunes et adultes, se déroulent dans les meilleures conditions. Nous remercions aussi vivement les nombreux donateurs qui ont permis de récompenser par leurs lots les participants présents.

Encore merci à tous et à l'année prochaine - Le Président

ARC-en-CIEL BOULISTE

samedi 06 septembre 1997 Dernier concours officiel pour 97

LES PETITS DANSEURS DU SUD-CHARENTE-PERIGORD

Madame CRAMAILH prendra les inscriptions pour les cours de danse

> le LUNDI 08 SEPTEMBRE 1997 à 19 H. à la salle des fêtes.

CLUB DU 3ème AGE

le jeudi 04 septembre 97

- Réouverture du Club mardi 09 septembre 97
- Voyage à SAUVETERRE la LEMANCE dimanche 12 octobre 97
- Thé dansant à 15 H. mercredi 22 octobre 97
- Concours de belote à 9 H. dimanche 23 novembre 97
- Loto à 14 H. samedi 20 décembre 97
- Goûter de Noël à 14 h. 30 20 décembre 1997
- fermeture du CLub 08 janvier 1998
- Réouverture du Club

C.I.V.A : Centre d'Information et de Conseil à la Vie **Associative**

Ses missions : Accueillir et conseiller les responsables de toutes les associations dans leurs démarches auprès des services publics. Informer les associations sur leurs droits et leurs obligations. Promouvoir la vie associative. Former les élus associatifs en liaison avec les fédérations et les comités.

Contact : D.D. Jeunesse et Sports de la Charente - 492 rte de Bordeaux 16022 ANGOULEME 2 05.45.67.02.00

ASSOCIATION PONGISTE SEVERINOISE

Dans son assemblée générale du 21 juin 97, l'Association Pongiste Séverinoise a entériné à l'unanimité des membres la composition suivante de son bureau :

Président : Mr BARDEAU Claude Vice-président : Mr DESAGE Patrick Secrétaire : Mme BOUYER Marie-Line

- Secrétaire-Adjoint : Mr EYDELY Thierry

- Trésorier : Mr DESAGE Jean

Trésorier-adjoint : Mr AMA

décide d'adopter un règlement intérieur,

a salle est ouverte les lundi, mercredi et ventredi de h. à 22 h. La séance du lundi est réservée à l'entraînement des joueurs Licence-Compétition.

En ce qui concerne les licences, elles sont délivrées après examen médical. Ces certificats sont disponibles auprès de l'Association.

Tarifs des licences : Compétition : 300 F par an Loisirs: 100 F. par an

COMITE DE JUMELAGE

En prévision du 25ème anniversaire du Jumelage des ST SEVERIN, en 1998, il est d'ores et déjà demandé aux personnes intéressées de commander des drapeaux tricolores (Belges et Français). Pour ce faire, il suffit de compléter le coupon ci-dessous et le remettre en Mairie et ce avant le 30.09.97.

Les prix s'entendent entre 50 et 70 F. TTC Règlement à réception des drapeaux.

A cette occasion les rues devront être décorées. Pour ce faire le Comité de Jumelage doit se procurer le papier nécessaire à la confection des roses. Des soirées seront organisées dès le mois de septembre-octobre. Les dates seront communiquées en temps voulu. Les bonnes volontés seront les bienvenues. Il est demandé aussi aux commercants de réfléchir dès à présent à la décoration de leur vitrine.

Le Comité de Jumelage tient à remercier tous les bénévoles qui ont aidé à la réussite du feu de la St JEAN, ainsi que ceux qui sont venus partager avec eux ces bons moments de fêtes.

COBABAA	NIDE	DE	DDA	DEA	IIV
COMMA	NUE	DE	DKA	NEA	LUX

I	
١	Nom Prénom
	Adresse
١	Drapeaux Français Nombre :
1	Drapeaux Belges Nombre :
	Drapeaux Belges Nombre :

A remettre en Mairie de ST SEVERIN le 30.09.1997

FOOTBALL: J.S.St.S.

ENTENTE ST SEVERIN-PALLUAUD

Des bouteilles de bière abandonnées et volontairement brisées sur le terrain de football viennent de détériorer SPORTIVE ST SEVERINOISE) n'est plus... un pneu de la tondeuse communale. Faudra-t-il complétement l'accès du stade pour que cessent ces agissements irréfléchis?

Il est tout à fait probable que les auteurs de ces «bêtises» ne liront pas ce rappel à l'ordre. Nous demandons aux parents de bien vouloir se faire nos interprètes auprès d'eux et de leur expliquer qu'une personne ou un de leur petit camarade aurait pu se blesser sera jamais assez remercié d'avoir fourni et fait gravé gravement...

Un stade est symboliquement un endroit ouvert à moire des anciens de la JSSS. tous, pour se défouler, taper dans un ballon... mais si le comportement irresponsable de certains nous y obligent, sans doute investirons-nous dans une clôture pour isoler ce terrain, et chaque personne qui voudra y pénétrer devra demander l'autorisation.... (puisqu'il faut en arriver là !)

REMERCIEMENTS

Après 80 ans d'existence, la J.S.St.S. (JEUNESSE

Il fallait trouver un moyen de se souvenir qu'elle avait existé et rendre un hommage inaltérable à tous ceux. joueurs et dirigeants disparus, qui ont oeuvré pour Elle

C'est chose faite, et Maurice LOUSTALOT ne gratuitement une magnifique plaque de marbre à la mé-

La JSStS n'est plus...

Vive l'Entente ST-SEVERIN-PALLUAUD



Nous n'avons pas sélectionné les photos ci-dessus d'après les personnes qui y figurent, mais nous avons choisi celles qui passaient le mieux à la photocopie.

Certains d'entre vous retrouveront sur ces photos, des êtres chers aujourd'hui disparus, tous ont fait les beaux jours de la J.S.St.S. Maxou GAY figurent en bonne place sur presque tous les clichés en notre possession, c'est dire, s'il en était besoin, son attachement au Club. Nous en profitons pour renouveler à Mr le Vice-Président de l'Entente ST SEVERIN-PALLUAUD nos remerciements pour son dévouement à la cause du sport en général et de la J.S.St.S. en particulier.

MESSAGES PERSONNELS:

AIK a beaucoup fait courir ses maîtres adoptifs, mais avec l'aide de tous, il a été retrouvé, réapprivoisé et il est devenu un merveilleux compagnon. Monsieur et Madame MARGELIN remercient toutes les personnes qui les ont aidés dans leur folle course poursuite.

Monsieur et Madame Michel CORGNAC du village de Chez Montet, nous font part du mariage de leur fils STEPHANE avec Mademoiselle Nathalie CORNET, qui sera célébré à LIBOURNE le 06 septembre.

A lover:

- Appartement place du Château Tél: 05.45.98.58.41
- Maison F4 sur sous-sol- cour- garage Tél: 05.45.65.91.34
- Appartement route Ribérac Tél: 05.45.98.54.17

VIE DE L'ECOLE INSCRIPTIONS des ELEVES ;

ANNEE SCOLAIRE 1997-1998 RENTREE DE SEPTEMBRE 1997

Les parents peuvent venir inscrire leur(s) enfant(s) pendant

tout le mois d'août à la Mairie de ST SEVERIN munis de leur

livret de famille et du carnet de santé de l'enfant

REMERCIEMENTS

LOTO de l'ECOLE de ST SEVERIN du SAMEDI 11 JANVIER 1997

Les enfants et les 2 enseignants qui ont participé à Pour l'inscription en maternelle : Les enfants doivent avoir l'organisation du LOTO de l'école de ST SEVERIN, tiennent 2 ans révolus au 1er septembre 1997 pour pouvoir être à remercier toutes les personnes présentes, les parents inscrits. d'élèves qui ont apporté leur aide précieuse, les personnes généreuses qui ont offert des lots.

Un grand merci à Mesdames PELLEGRIN et DON à la CANTINE : THIBAUD qui ont préparé de la pâte à crêpes, à toutes les mamans qui ont confectionné des gâteaux ou des crêpes, au Comité des Fêtes et au Club du 3ème Âge qui ont gracieusement mis à leur disposition leur matériel de loto et de sonorisation.

Cette année, ce loto a rapporté la somme de 4 186.47 F.

G.Poitevin

Remerciements à Monsieur et Madame Philippe GUYOT pour plusieurs dons de chocolatines et croissants, et à Monsieur et Madame Michel CHARLES pour des

CLASSE D'ENVIRONNEMENT à ST LARY :

Du 06 au 16 mai 1997, 20 élèves du CM1-CM2 et moi-même sommes allés en classe de printemps au Centre d'Altitude de la Charente dans les Hautes Pyrénées.

Au cours de ce séjour qui bénéficia d'une météo clémente, les enfants ont pu découvrir la richesse et la beauté du milieu montagnard.

Ils ont travaillé différemment, connu la vie en collectivité parmi 62 autres enfants souvent plus jeunes qu'eux. Nous avons pu apprécier une nouvelle fois le confort, l'accueil chaleureux et la compétence du personnel de cet établissement.

Chacun d'entre nous conservera longtemps le souvenir de ce bref séjour.

Les enfants, les parents et moi-même tenons à remercier le SIVOS de ST SEVERIN-PILLAC, le Conseil Général de la Charente, qui, grâce à leur aide financière, ont permis la réalisation de ce projet.

A la prochaine rentrée, l'Inspecteur d'Académie envisage la suppression d'un poste d'instituteur au Centre d'Altitude, ce qui va obliger la FCOL à rémunérer un animateur supplémentaire.

Cela entraînera une augmentation très sensible du montant des frais de séjour à la charge des parents et des communes

De nombreux parents aux revenus modestes ne pourront pas supporter des frais de séjours élevés. Moins d'élèves iront à St LARY et, par voie de conséquence, c'est l'existence même du Centre qui sera en jeu.

Le désengagement de l'Etat est plus que regrettable alors que les Instructions Officielles de l'Education Nationale reconnaissent les Classes d'Environnement comme des moments privilégiés de l'Education.

Une action de protestation sera menée au niveau des Conseils d'Ecoles de la Charente.

Souhaitons que l'Inspecteur d'Académie maintienne ce poste d'enseignant.

G.Poitevin

QUETES à MARIAGE :

La quête du mariage de Stéphane LAULHEY et de Sonia CHENOURY a été réalisée au profit de l'école pour une somme de 200 F.

Celle du mariage de Frédéric COUENOUX avec Christine LAROUSSERIE, célébré en 1996 à MONTIGNAC-le-COQ a été faite au profit de la cantine scolaire pour une somme de 130 F.

Remerciements aux généreux donateurs et tous nos voeux de bonheur aux jeunes couples.



DERNIERE MINUTE

La CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CHARENTE vous informe, qu'en raison des congés annuels LES PERMANENCES reprendront le MERCREDI 03 SEPTEMBRE

aux horaires habituels, de 9 H. 15 à 10 H. 15

RECTIFICATIF

ORGANISATION du TEMPS SCOLAIRE Calendrier applicable aux Écoles du DEPARTEMENT

à l'exception d'Angoulême et Puymoyen

Année scolaire 1997-1998

PÉRIODES CONCERNÉES	CALENDRIER SEMAINE 4 JOURS
Pré-rentrée enseignants	♦ vendredi 29 ao± 1997 au matin
Rentrée 1997	♦ lundi 1er septembre 1997 au matin
Congés de TOUSSAINT	♦ vendredi 24 octobre 1997 au soir au mardi 4 novembre 1997 au matin
Congés de NOËL	♦ vendredi 19 décembre 1997 au soir au lundi 5 janvier 1998 au matin
Congés D'HIVER	 mardi 17 février 1998 au soir au lundi 2 mars 1998 au matin
Congés de PRINTEMPS	♦ vendredi 10 avril 1998 au soir au jeudi 23 avril 1998 au matin
Congés de MAI	 jeudi 30 avril 1998 au soir au lundi 4 mai 1998 au matin jeudi 7 mai 1998 au soir au lundi 11 mai 1998 au matin
	♦ mercredi 20 mai 1998 à midi au vendredi 22 mai 1998 au matin
PENTECÔTE	 vendredi 29 mai 1998 au soir au mardi 2 juin 1998 au matin
FIN D'ANNÉE SCOLAIRE	♦ vendredi 3 juillet 1998 au soir

RAPPEL des Journ	RAPPEL des Journées de TRAVAIL en compensation de l'horaire de 24 h/Semaine :
Ier TRIMESTRE	♦ lundi 1er septembre 1997 - mardi 2 septembre 1997 ♦ mercredi 12 novembre 1997 toute la iournée
zème TRIMESTRE	♦ lundi 2 mars 1998- mardi 3 mars 1998
3ème TRIMESTRE	 ♦ jeudi 22 avril - vendredi 24 avril 1998- mercredi 29 avril 1998 matin ♦ mercredi 6 mai 1998 matin - mercredi 20 mai 1998 matin
	 → mardi 2 juin 1998 → ieudi 2 juillet 1998. vendredi 3 iuillet 1998

A la suite d'une erreur, ce calendrier annule et remplace celui qui a sait l'objet de ma lettre du 30 Avril 1997

0

SERVICE PUBLIC MOBILE EN MILIEU RURAL

. Se Charanta

ETABLISSEMENTS D'ÉTAT ET DES PO ETABLISSEMENTS À MISSION DE PE ERVICE PUBLIC.

UN RELAIS ORIGINAL ENTRE L'ÉTAT PO ET LES USAGERS.

ET LES USAGERS.

ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX MULTIPLES PO ACCÒS SIMPLIFIÉ AUX MULTIPLES PO AUXOUELLES CHAQUE CITOYEN PEUT PO PRÉTENDRE DANS TOUS LES POMMATION, OUV PO SANTÉ, FAMILLE, LOGEMENT PO SANTÉ, FAMILLE, LOGEMENT PO BOSSINES CEMPLOI, FORMATION, OUV PO SANTÉ, FAMILLE, LOGEMENT PASSENT PO BOSSINES CEMPLOI, FORMATION, OUV PASSENTE, FAMILLES LOGEMENT PASSENTE PO BOSSINES CEMPLOI, FORMATION, OUV PASSENTE, FAMILLES LOGEMENT PASSENTE PASSEN

A partir du 1er septembre 1997, selon deux modalités de fonctionnement susceptibles d'être

CALENDRIER des VACANCES SCOLAIRES de l'année 1997/1998

A partir un 1° septembre 1957, soon occupation and adaptées à la demande :

• des permanences mensuelles sur 23 sites (en matinée), et ponctuellement dans d'autres communes (l'après-midi).

communes (l'après-midi).

• des interventions à la demande pour des actions d'animation dans les communes.

Qui contacter?

Suivi : Sandrine CORRIOL - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Animateurs : Renaud FRIEDERICH et Guillaume GIGANT - Association pour le Développement et l'Information linérante.

Adresse:
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
492, route de Bordeaux - 16022 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05,45,67,02,00 - Fax : 05,45,67,02.01

Pourquoi ?

Pour simplifier l'information administrative.
 Pour aider les usagers dans leurs démarches et la préparation des dossiers.
 Pour identifier le bon interlocuteur et le bon.

service.

• Pour ailer à la rencontre des usagers vivant en zone rurale.

pour qu'un après-midi par mois, ce nouveau service public soit à votre disposition.

LES SERVICES PUBLICS PLUS PRES DES USAGERS

Dans le cadre de la réforme de l'état est mis en oeuvre, à partir de septembre 1997, un BUS POINT PUBLIC MOBILE. pour le canton, une permanence est prévue à AUBETERRE. Mais, comme suggéré ci -dessous, et à votre demande, nous interviendrons

garantissant l'anonymat des usagers.
Ils s'appuieront sur des réseaux :

• correspondants de tous les services d'État partenaires,

Bureaux et Points Information Jeunesse,
 Mission locale et PAIO (espaces jeunes),
 Centre Interministériel de Renseignements
Administratifs:
 Association des Maires de Charente,
 Association des Interlocuteurs de Premier Contact

Association des maines de Réseau des Interlocuteurs de (APEJ).
 secrétaires de mairie,

Avec quels outils?......

un minitel,
 des solgiciels : aide à la rédaction de curriculum virae, information sur les droits du citoyen,
 de la documentation,

de la documentation,
 un accès internet, des outils multimédia, etc.
 Les animateurs serviront de guides pour les démarches administratives, mais aussi pour familiariser les utilisateurs aux techniques de communication (internet, multimédia, télémecommunication (internet, multimédia, téléme-

folens. tique...)

NOTES POUR UNE HISTOIRE DE SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES

LES MOULINS DU MARCHAIS, LIEU DE MEMOIRE DE NOTRE COMMUNAUTE LOCALE.

Depuis plus de cinq cents ans, la vie économique et sociale de notre petite communauté locale est rythmée par l'activité des moulins à papier de la Vallée de la Lizonne. De tous, le plus cher à notre mémoire est celui qui a survécu à la désertification des campagnes, aux révolutions industrielles et a su, au fil de ces dernières années, redevenir un des leaders européens, sinon mondiaux dans sa spécialité.

A l'emplacement de l'usine actuelle, on identifie, dès 1450, le moulin des BRUNETS, moulin à blé du fief de FEYDIT, relevant pour ses rentes seigneuriales de la Châtellenie d'ALLEMANS. En 1482, toujours au même emplacement, le moulin de Giraud BARATTE fabrique du papier. Ce dernier est réuni, vers 1540, avec celui de la FORGE - dont le nom trahit la vocation - sous l'appellation commune des "MOULINS du PETIT MARCHAIS". "PETIT" pour petit village, par opposition au "GRAND MARCHAIS", siège de l'important domaine agricole et de ses dépendances qui s'étirent sur le plat du coteau qui domine brutalement la vallée. Depuis pas mal de temps, l'adjectif "PETIT" a opportunément disparu du nom des lieux ne correspondant effectivement plus au développement des installations industrielles actuelles...

Et pas un siècle où le moulin du MARCHAIS n'ait particulièrement brillé portant haut et loin la production de ses compagnons papetiers. Sous l'ère d'Abraham VAN WESEL, marchand hollandais du milieu du XVIIème siècle, il est déjà le plus important du Sud Ouest. A partir de 1760, il connaît un extraordinaire redémarrage sous l'impulsion de Jean BASSUET et de ses enfants. Après bien des avatars, dans la 2ème moitié du XIXème siècle, il rebondit avec la famille BECOULET. Maintenant, rattaché à un grand groupe papetier, avec une direction dynamique et qui valorise, avec beaucoup de bonheur, le savoir-faire et les solides traditions de son personnel, il regarde l'avenir avec confiance.

LA LONGUE PARENTHESE FLAMANDE, des VALLET aux BASSUET :

La plus ancienne famille connue, propriétaire du moulin, est, à la fin du XVIème siècle, et au début du XVIIème, celle des VALLET, riches procureurs fiscaux, notaires et bourgeois de la paroisse qui flirtaient avec la petite noblesse d'ANGOULEME. Ainsi, Jacques VALLET, écuyer Sieur de la CHAMPAIGNE, qui commercialise en 1629, pour lui et sa mère, Jeanne DUPORT, veuve de Raymond VALLET, le papier qu'il fait faire en son moulin, avec son épouse Pernette de CHAMBES, fille de Robert de CHAMBES, écuyer Sieur de LUNESSE, paroisse de SAINT MARTIAL. Son oncle est François DUPORT, Sieur du Petit Clos, gouverneur des pages du Roi...

Avec l'arrivée en Angoumois, au début du XVIIème siècle, des marchands flamands et la mise en application de leurs rigoureuses méthodes, les familles locales passent bientôt la main. Abraham VAN WESEL, qui commerce déjà ici, au début des années 1630, achète en 1639, pour 17 150 livres les moulins du MARCHAIS et les terres en dépendant, à Jean VALLET, écuyer, Sieur de la Barrière. Agrandi et transformé sous l'impulsion du nouveau propriétaire, le site abrite alors la plus important papeterie du Sud Ouest avec quatre cuves.

VAN WESEL décède en 1650. Sa veuve, Anna VAN DER PLATEN, se remarie avec un marchand flamand et protestant de BORDEAUX, Jacques BAQUEMAN. Des querelles de succession font que l'entretien des lieux est négligé et la production réduite. Le fils du nouveau couple, prénommé, comme son père, Jacob, épouse Marie de TRAUTELLE, issue d'une riche famille bordelaise. Il prend le titre d'Ecuyer, "Sieur du MARCHAIX" et se fait naturaliser français. De temps en temps, il se réfugie dans sa maison bourgeoise du Marchais, à l'abri des tracasseries provoquées par le révocation de l'Edit de Nantes (1685). Louis XIV qui vient de supprimer les avantages religieux et politiques accordés par HENRI IV aux protestants leur complique bien la vie... En 1693, BAQUEMAN et son épouse sont au Marchais, où, le 8 septembre, naît leur fils cadet Jean. Le parrain est le modeste papetier Jean DULAU et la marraine, Marguerite CURE. Donnent-ils le change, et le curé GASCHET de SAINT SEVERIN couvre-t-il un baptême pas très catholique ? Le fils de la comtesse Suzanne JAUBERT de SAINT GELAIS, Dame de ST SEVERIN, François de TALLEYRAND, âgé de 19 ans, cautionne aussi la cérémonie et signe le registre paroissial.

La bonne volonté affichée de la famille lui permet de survivre aux orages de l'époque. Jacob BAQUEMAN finit sa carrière comme Conseiller et Secrétaire du Roi. Mais il ne verse, ni dans la fabrication du papier, ni dans son commerce...

Son fils aîné, Pierre Jacques BAQUEMAN, épouse en 1714, Marie VANTONGEREN, fille de François et de Marie GAULTIER. Deux illustres marchands papetiers protestants d'ANGOULEME.

Le marié, qui a perdu sa mère vers 1690, est doté par son père Jacob, de 100 000 livres en argent comptant, ou billets à ordre bons et valables de négociants de la ville de BORDEAUX, "des moulins à papier et des 2 métairies du Marchais et des Roys avec leurs circonstances et dépendances, sans rien excepter ni réserver : les moulins garnis de leurs ustensiles avec les meubles meublants servant à la papeterie, et les métairies garnies de bestiaux servant au labourage". Les charettes et instruments aratoires d'une part, le cabal et les papiers des moulins d'autre part, n'étant pas compris...

En outre, du chef de feue sa mère, la dame de TRAUTELLE le futur époux reçoit 10 000 livres de principal de son père administrateur des biens hérités de cette branche.

La future épouse reçoit de sa mère et de son frère Pierre, la somme de 26 000 livres payables en argent, et billets dans les 3 années qui suivront la cérémonie du mariage. De ce fait, elle renonce à toute autre succession à venir. Marie GAULTIER constitue encore à sa fille la somme de 5 000 livres réglées dès le lendemain de la bénédiction nuptiale, et 12 000 livres qui viennent du côté paternel et qui ne seront versées qu'après son décès.

François VANTONGEREN, le père de la mariée, originaire d'Amsterdam, naturalisé français en 1672, a beaucoup fait travailler les papeteries de ST SEVERIN. Il a même possédé dans les années 1680 le moulin de la BARDE. Ses démélés avec Daniel JUILHARD, alors à la FOUGERE, ont été précédemment évoqués. Il décède vers 1690 alors que Marie est encore en bas âge. Légataire universelle de son père François, Pierre VANTONGEREN, le frère de la mariée caresse un long moment l'espoir de racheter la charge de Secrétaire du Roi de BAQUEMAN le beau-père de sa soeur. Malgré 13 000 livres remises sur les 22 000 réclamées, il n'obtient rien... Il se brouille alors avec sa mère, Marie GAULTIER, restée dans la religion de Calvin et qu'il soupçonne de récupérer l'argent versé aux BAQUEMAN. Il lui intente un procès, l'accusant d'avoir favorisé ce mariage d'hérétiques, et même d'avoir richement doté sa soeur des plus beaux linges et des meubles les plus précieux de leur maison... Il participe dans les années 1750 au renouveau de l'industrie papetière d'angoumois s'attaquant aux privilèges de la manufacture royale. En 1751, il est seigneur de COUGOUSSAC et SIECQ, président trésorier de France au Bureau des finances de LIMOGES et négociant en gros. Il possède en outre de considérables biens en Angleterre et Hollande. Il meurt en 1760.

De cette union BAQUEMAN-VANTONGEREN, survit un seul fils, Jacques, héritier du patrimoine familial d'Angoumois et notamment des biens du Marchais et des Roys. Il est encore tout jeune quand sa mère, Marie, décède. Son père, Pierre Jacques BAQUEMAN, se remarie en septembre 1725 avec Jeanne FAGET dotée de 18 000 livres...

Les fonctions occupées par les BAQUEMAN les tiennent éloignés, depuis des décennies, des activités marchandes et plus particulièrement papetières de leurs ancêtres... Les installations du Marchais sont dégradées. En 1755, il n'y a plus été fait de papier depuis plus de 20 ans...

Avec DERVEAUD, qui a succédé à son beau-père Henry, à la tête de la manufacture royale d'angoumois, les BASSUET régisseurs depuis 1730 des biens des BAQUEMAN à SAINT SEVERIN, relancent une petite production. Mais tant vont les roues à l'eau qu'à la fin elles se brisent... et avec peine, une seule est remise en route.

Plus question d'investir : à l'image des enfants du prêtre qui mangent toujours leur pain blanc le premier, les descendants d'Anna VAN WESEL et de Pierre VANTONGEREN ont perdu l'étrier dans leurs carrières et leurs affaires. Quand ils écrivent en 1762 au Roi LOUIS XV, ils prétendent être ruinés d'avoir prêté à des gens insolvables... ce qui reste à prouver. Par contre, ils ont à leur tour irréfutablement emprunté et leurs créanciers sont les plus importants marchands des CHARTRONS. En 1760, ils se coalisent en un syndicat à la tête duquel ils élisent Raymond LASSUS, secrétaire du Roi, négociant et banquier, intéressé pour 18 000 livres, assisté d'un autre négociant, BALANCHON, intéressé pour 9 000 livres, et de deux procureurs, pour aller, l'un devant le sénéchal, l'autre devant la cour du Parlement.

Un des principaux créanciers est SAIGE, à qui les BAQUEMAN doivent 36 000 livres. Certains, comme PELISSIER le jeune, aussi intéressé pour 36 000 livres, sont pressés de les faire "condamner au payement de leurs créances et accessoires et les punir de la peine que mérite leur crime...", mais sont aussi éventuellement prêts à transiger à 50 % de perte...

Après que le syndic ait porté plainte criminelle, fait saisir et examiner les papiers de BAQUEMAN, LASSUS rend compte à l'assemblée des créanciers qu' "il n'y a rien trouvé qui puisse servir de preuve et conviction au soutien de leur plainte". De ce fait, les syndiqués sont sur le point d'abandonner leurs poursuites.

Cependant dans un dernier recours, le syndic et ses adjoints rencontrent les BAQUEMAN par l'intermédiaire "d'amis particuliers". Surprise "l'un et l'autre se prêtent de la meilleure grâce du monde et avec des sentiments et un désintéressement rare à faire le sacrifice de leurs biens, meubles, immeubles, créances, hypothèques, actions..."

Le fils Jacques BAQUEMAN renonce à tous ses droits et hypothèques sur ses biens, et notamment les acquêts qui lui sont réversibles par le contrat de mariage de son père avec Marie VANTONGEREN. La seconde épouse BAQUEMAN, la dame FAGET renonce aussi à son droit de rétention...

La longue lettre de BAQUEMAN fils, par laquelle il renonce à ses héritages et notamment aux moulins et métairies du MARCHAIS et des ROYS ne marque pas d'émotion dans sa rigoureuse sécheresse. Certes, ce fils déshérité volontairement conserve la dotation totale de sa mère de 41 200 livres, mais il tire avec une grande noblesse un trait sur un passé familial immémorial, et, s'il l'accompagne dans sa ruine, il sauve son père de la déchéance complère et de la prison.

28.000 1760.

je souvigne majour et emanapai promets et mengage enver monsieur lanur negociant tante pour fue que pour tous les autres creanciers de mor pera, da me derister en sa favoien et desdits creanciers de mon droct de propriete sur les -Siens De trautal, lardle et le marair ainsi que sur tour les autres fonds qui pourraint avoir - et acquer pendant le manage de mon pere avec la demoirelle vantongeren ma mera, la reverva tipulee dans la contract de nariage De feur ma mera, et ce pour men terrir uniquement a la constitution docale de ma ... Ditte mere et a se autres droits resultait. de ron contract de mariage qui peuvent sa menter en total o la ronne de quarante no mile qualquer cens livres, lequel abandon deidit de mon pere que dans le cas ou ils se desistament de toutes pourruites faites ou a faire contre lin et prendront entreux des arrangement amiables pour se remourcer da leurs creances a leffet de ques ja promets et mengage de ramettre a stordit rouir larror sour son recepies a tous les titres, papiars et. Documen recarairer, dont la plurpart sont actuellement rous le reallé, renonceant a tous moren de reveris par lettre en restitution où pour delivrer mon pere des pourrietes criminelles intentes contra lui, et mengage en mon propre et priva nom de contribuer au payament der creanciers par Cabandon De tout ca qui pourrait me revenir excedant Ladite constitution dotale que est le reul abjet que je me reverve par exprer, abandonnant tous lesautre et les biens extan, nême les biens et proterie dangoursis, comme toutes creonces et pretentione de mon pere a hordeaux ce 28 aous: 178a Bagueman fils aire.

Leurs biens saisis et gérés par les Syndics, les BAQUEMAN qui ont renoncé à pratiquement tous leurs droits respectifs, doivent, pour vendre, obtenir l'autorisation du Roi. Cet accord argumenté n'est signé qu'en novembre 1762. Une fois de plus, «nouveaux convertis», et avec des justifications dont personne n'est dupe, ils paraissent sauver la face...mais sont irrévocablement autorisés à être ruinés...

Brevet de Permission aux Sieurs BAQUEMAN Père et Fils (propriétaires des moulins du Marchais) de vendre l'universalité de leurs biens, (signé de LOUIS XV, roi de FRANCE - cf verso première couverture)

Aujourd'hui 2 novembre 1762, le Roy étant à FONTAINEBLEAU, le Sieur Pierre Jacques de BAQUEMAN du Marchais et le Sieur Jacques de BAQUEMAN, son fils majeur et émancipé, habitants de la ville de BORDEAUX, nouveaux convertis ont très humblement fait représenter à sa Majesté que led(it) de BAQUEMAN Père, ayant prêté des sommes considérables à différents particuliers et qui ne lui sont point rentrées, il a été obligé de faire lui-même des emprunts à plusieurs personnes par contrats et billets tant pour la culture de ses biens que pour faire vivre sa famille pour raison desquels ses créanciers ont fait saisir ses biens consistant en un moulin à papier appelé du Marchais et deux métairies presque contiguës, mais que leur valeur ne suffisant pas à beaucoup près à payer ses dettes, led(it) BAQUEMAN fils par générosité et pour l'honneur de son père a consenti par acte du premier septembre 1760 d'abandonner aux créanciers de son d(it) père qui l'ont accepté deux domaines en nature de vignes, l'un appelé Trotel et l'autre La Salle, ensemble une métairie le tout situé dans la paroisse de ST REMY pour être vendus et le prix employé à la décharge de son père sous la réserve de quarante et un mil deux cents livres de la dot(t)e de feu(e) sa mère, laquelle somme lui sera payée des premiers deniers de la vente des biens par lui cédés, mais qu'attendu les déf(f)enses portées par les Edits et ordonnances, lesd(its) Sieurs BAQUEMAN père et fils ne peuvent valablement faire ladite vente et abandon sans en avoir obtenu la permission, ils ont très humblement fait sup(p)lier sa Majesté de leur accorder.

Sa Majesté ayant égard à l'exposé a permis et permet aux Sieurs de BAQUEMAN Père et Fils chacun en ce qui le concerne d'abandonner et vendre au prof(f)it de leurs créanciers les biens ci-dessus énoncés sous la réserve, au prof(f)it dudit S(ieur) BAQUEMAN fils, des quarante et un mille deux cent livres de la dot(t)e de sa mère sans qui pour raison de ce, il puisse leur être imputé d'avoir contrevenu(s) aux ordonnances de la Rigueur desquelles Sa Majesté les a relevés et dispensés pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence à la charge par le Sieur de BAQUEMAN fils d'employer en acquisitions d'autres héritages sous l'Inspection du S(ieur) Intendant de BORDEAUX les quarante et un mille deux cents livres qui lui seront payé(e)s par les d(its) créanciers sur le prix des biens par lui abandonnés et à la charge en outre de représenter aud(it) S(ieur) Intendant tant le présent Brevet que les contrats de remploi desd(its) quarante et un mille deux cents livres en fonds d'héritage pour être par lui visés, le tout à peine de nullité du présent Brevet que sa Majesté m'a commandé d'en expédier et que pour assurance de sa volonté elle a signé de sa main et fait contresigner par moi Conseiller et secrétaire d'Etat et de ses commandements en finance.

Douis

Présent Brevet remis et déposé pour minute à Barberet, un des Conseillers du Roy, notaire à Bordeaux soussigné ce jourd'huy trente mars mil sept cent soixante trois.

Baqueman du Marchais

Laget Baqueman

Baqueman Lils

De novembre 1762 au premier avril 1763, les événements vont se bousculer. Le temps pour les créanciers de rassembler leurs dossiers, de calculer avec jubilation leurs intérêts, mais constater avec amertume qu'ils seront loin de leurs comptes... Dans la précipitation, les propriétés de BAQUEMAN sont enfin mises en vente et celles de l'Angoumois trouvent tout de suite preneurs.

A l'ombre des frênes qui bordent les canaux, cultivant avec un soin jaloux les carreaux de l'immense jardin de la papeterie, les BASSUET attendent leur heure. Dès le début du XVIIIème siècle, à la faveur de licitations, ils se sont installés sur place, cédant en 1716 la maison familiale du village du Fresse et les terres des Grands Vergers... Chaque fois qu'une papeterie pouvait se remettre en route, ils étaient là, maîtres papetiers inamovibles d'une vallée assoupie...

Les LEOBON succédant aux JEAN ou vice-versa, les JEAN plumant les JACQUES, les femmes s'épuisant en maternités et étant renouvelées dans l'impitoyable allégresse que connaissent ces familles nombreuses où la destinée du clan compte plus que la réussite d'un seul... Le clan est partout, à PISSELOUBE, à la BARDE., au MARCHAIS.

Fils de Jean BASSUET et Marie PHENI(EU)X, c'est encore un Jean, époux de Marie GRELON qui recueille le 1er avril 1763, les moulins et leurs métairies en leur état. Le prix en est dérisoire : 1 200 livres pour le mobilier ou ce qui est sensé meubler, et 12 800 livres pour les fonds immeubles. L'histoire des moulins du Marchais est relancée...